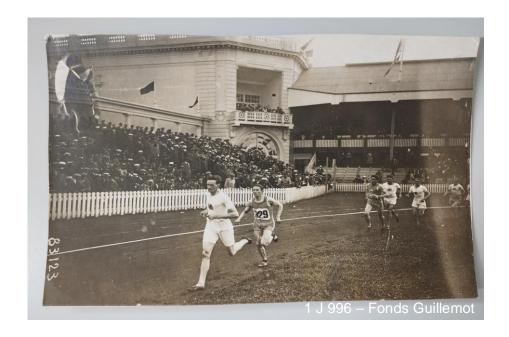
Mémoire professionnel



Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Master Sciences sociales Valorisation du patrimoine et développement territorial 2023/2024

Le sport en archives : de la Grande Collecte à la valorisation



Elise BLAUDEZ-REMY

Stage effectué du 5 février au 26 juillet 2024 Archives Départementales de la Haute-Vienne

Tuteur universitaire : **Jean-Luc Meloux**Enseignant



Remerciements

Je m'apprête à clore mon master après ces six mois partagés avec de nombreux collègues, que je ne peux tous citer ici, mais auxquels j'adresse un sincère remerciement pour le savoir qu'ils m'ont transmis et le respect qu'ils m'ont adressé. Je me dois cependant de remercier particulièrement mon maître de stage - Louis Borel de Bretizel - et les agents du service valorisation - Laurence Roche et Alain Dubreuil - qui m'ont guidée dans mes missions et qui ont toujours répondu à mes questions, aussi spécifiques et nombreuses soient-elles. Merci également à Pascale Lefebvre-Dorph pour nos échanges et réflexions pendant notre travail ensemble. Votre confiance en moi pour me laisser autonome et vos retours sur mon travail m'ont vraiment permis de me sentir incluse et légitime dans les équipes. Grâce à vous, j'ai découvert un secteur qui m'était jusqu'alors inconnu mais dont je vois aujourd'hui l'intérêt et les possibilités d'évolution. Je suis très reconnaissante envers mon maître stage pour son aide à la rédaction de ce mémoire et les réflexions qui en ont découlé.

Une pensée émue va à mes professeurs de la formation Valorisation du Patrimoine et Développement du Territoire, qu'ils soient de la FLSH de Limoges ou de l'EPLEFPA d'Ahun. Merci pour ces trois années, pour la diversité de connaissances partagées, pour les nombreux voyages d'étude et les stages qui m'auront permis de comprendre concrètement ce dont je suis capable et ce que je souhaite faire à l'avenir. Je suis heureuse d'avoir emprunté la voie de cette licence et ce master, car c'est probablement la meilleure décision d'orientation scolaire que j'ai pu faire.

Merci à mes camarades pour tous ces bons moments et pour l'entraide dans les périodes difficiles. J'ai aimé apprendre de chacune et chacun d'entre vous, que ce soit du point du vue scolaire ou personnel. Ce fut un plaisir d'être votre déléguée et d'essayer de faire entendre vos voix. Merci en particulier à Amélie Lambert grâce à qui j'ai pu faire ce stage aux Archives Départementales de la Haute-Vienne.

Merci à vous tous, sincèrement.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France » disponible en ligne : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/



Table des matières

Introduction	8
Présentation des Archives et de la Grande Collecte des archives du sport 1.1. Les Archives départementales	. 10
1.1.1. Histoire, missions et généralités sur les Archives Départementales	
1.1.2. Les Archives départementales de la Haute-Vienne (ADHV)	
1.2. La Grande Collecte des archives du Sport	
1.2.1. Une création inspirée d'un autre projet de grande collecte	
histoire	. 20
2. L'acquisition et la mise à disposition des archives	
2.1. Méthodologie de la collecte et du classement	
2.1.1. Méthodologie de la collecte	
2.1.2. Méthodologie du classement	
2.2. Enjeux et limites de la collecte et du classement	
2.2.1. Enjeux et limites de la collecte	
2.2.1.1. Inciter ou obliger au versement	
2.2.1.2. Une conservation adaptée	
2.2.1.3. Privilégier la qualité à la quantité	
2.2.2. Enjeux et limites du classement	
2.2.2.1. Rendre les archives accessibles et compréhensibles	
2.2.2.2. Deuxième enjeu : préparer les futures collectes	
3. Des méthodes de valorisation variées pour s'adapter à un public large	
3.1. La communication in situ	
3.1.1. La salle de lecture	
3.1.1.1. Intérêts de la salle de lecture	
3.1.1.2. Limites de la salle de lecture	
3.1.2. Le site internet	
3.1.2.1. Intérêts du site internet	
3.1.2.2. Limites du site internet	
3.2. Les exposition et ateliers	
3.2.1. L'exposition en externe	
3.2.1.1. Méthodologie de l'exposition en externe	
3.2.1.2. Enjeux et intérêts de l'exposition en externe	
3.2.1.3. Limites de l'exposition en externe	
3.2.2. L'exposition en interne	
3.2.2.1. Présentation et méthodologie de l'exposition en interne	
3.2.2.2. Intérêts de l'exposition en interne	
3.2.2.3. Limites de l'exposition en interne	
3.2.3. L'atelier et la visite	
3.2.3.1. Présentation des ateliers et visites	
3.2.3.2. Enjeux des ateliers et des visites	
3.2.3.3. Limites des ateliers et des visites	. 63
4. Conclusion	. 66
Références	68

Annexes......73

Table des illustrations

Figure 1 : Organigramme du ministère de la culture, mettant en valeur l'emplacement du SIAF	11
Figure 2 : Photographie de Joseph Guillemot	12
Figure 3 : Mémoire autobiographique manuscrit de Joseph Guillemot	12
Figure 4 : Plaques de verre sur table lumineuse	13
Figure 5 : Gants de cyclisme de Michel Rousseau	13
Figure 6 : Affiche de l'école de cyclisme de Michel Rousseau	13
Figure 7 : Bibliothèque des Archives départementales de la Haute-Vienne	14
Figure 8 : Photographies des travaux d'extension des ADH, de 2017 à 2021	16
Figure 9 : Organigramme des Archives départementales de la Haute-Vienne	17
Figure 10 : Salle de lecture du point de vue du président	18
Figure 11 : Assiettes et blasons réalisés en partenariat avec l'association Delta Plus	18
Figure 12 : Logo du label Olympiade culturelle	20
Figure 13 : Frise de l'évolution des institutions sportives en France	22
Figure 14 : Frise de l'évolution des services extérieurs sportifs en France	24
Figure 15 : Graphique "état de la collecte par fonction"	26
Figure 16 : Affiche de communication pour la Grande Collecte du sport, réalisée par les ADHV	27
Figure 17 : Titre de l'article du Populaire du centre, datant du 02/11/2023	29
Figure 18 : Extrait du tableau de classement du fonds Rousseau, état sommaire	30
Figure 19 : Plan de classement du fonds Rousseau	31
Figure 20 : Extrait du tableau de classement du fonds Rousseau, rangement intellectuel	32
Figure 21 : Extrait du tableau de classement du fonds Rousseau, fonctionnalité tri	33
Figure 22 : A droite, fonds Rousseau en cours de classement. A gauche, premières boîte classées du fonds Rousseau	
Figure 23 : Analyse du fonds Rousseau	34
Figure 24 : Extrait d'un tableau de gestion	36
Figure 25 : Affiche de la Grande Collecte 1914-1918 utilisée par les ADHV	37
Figure 26 : Extrait du répertoire du fonds Rousseau, en cours de rédaction	40
Figure 27 : Extrait du livre "Abrégé de l'archivistique", par l'association des archivistes français	42
Figure 28 : Matériel disponible en salle de lecture	45
Figure 29 : Manipulation des négatifs avec des gants blancs et une table lumineuse	46

Figure 30 : Mise en ligne d'archives en actualité sur le site des ADHV47
Figure 31 : Équipement, usagé et capacité pour l'utilisation d'internet selon la tranche d'âge, en France (hors Mayotte) en 201949
Figure 32 : Équipement, usagé et capacité pour l'utilisation d'internet selon le niveau d'études, en France (hors Mayotte) en 201950
Figure 33 : Extrait du tableau "documents intéressant pour l'expo sport" - Archives modernes51
Figure 34 : Exemples de supports informatifs pour exposition, réalisés par les ADHV - à droite : roll-up, à gauche : mur d'images53
Figure 35 : Schéma d'une potentielle scénographie pour l'exposition sur le sport53
Figure 36 : Bustes de mannequin pouvant servir de support à des équipements sportifs 54
Figure 37 : Photographie du stade CHEOPS en chantier57
Figure 38 : Hall d'exposition des ADHV58
Figure 39 : Vitrophanies de l'exposition Chigot, dans le hall des ADHV59
Figure 40 : Vitrine de l'exposition sur les quartiers, figurant des documents et leur cartel 60
Figure 41 : Blasons et fascicule réalisés à l'issu du partenariat avec la Fondation Delta Plus
Figure 42 : Extrait du catalogue d'ateliers proposé aux Archives de la Lozère64

Introduction

"A vous qui incarnez la réussite sportive, le gouvernement dit un grand merci. Vous représentez l'idée que dans ce monde, il y a des valeurs auxquelles on peut croire" (Michèle Alliot-Marie)

Ainsi sont les mots que la ministre de la Jeunesse et des Sports, Michèle Alliot-Marie, prononça en novembre 1993 lors de son allocution dans le hall du stade Pierre de Coubertin à Paris, où se déroula une cérémonie d'installation de plaques commémorant les "Gloires du sport". Pendant cette prise de parole, elle insista sur le rôle d'exemple qu'ont les sportifs français pour présenter un pays qui gagne. (1 J 996 - Le Figaro - mercredi 24/12/1993)

Cette appréciation du gouvernement français pour le sport est toujours d'actualité trente-et-un ans plus tard puisque, cet été, se sont tenus les Jeux Olympiques d'été 2024 à Paris. A l'occasion, un projet de grande collecte des archives du sport a été lancé par le ministère de la culture à travers Service Interministériel des Archives de France (SIAF), en partenariat avec l'Académie Nationale Olympique Française (ANOF). Il a été lancé officiellement en juin 2022 aux Archives départementales d'Indre-et-Loire en juin 2022 pour se terminer à la fin de l'année 2024. Il est piloté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) (France Archives, 2024). L'objectif de ce projet est de "préserver [la] mémoire et permettre d'écrire et de documenter l'histoire du sport". Ainsi, l'ensemble des citoyens sont invités à entrer en contact avec leurs Archives départementales locales pour remettre leurs archives, qu'il s'agisse de personnes physiques tels que les athlètes, les entraîneurs, les licenciés de club ou de personnes morales comme les en fédérations, en clubs sportifs, ou en entreprises spécialisées dans le sport. Les services publics d'archives sont ensuite libres de participer à cette grande collecte selon leur propre volonté, la présence préalables de fonds sportifs, leur rapports avec les institutions publiques et les citoyens.

Les archives sont définies par le Code du patrimoine comme "l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité." (Article L211-1). Aussi, la loi leur reconnaît un "intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche." (Article L211-2) (Legifrance, s.d.). Seulement il existe différents freins à la communication des documents d'archives au public : méconnaissance des documents disponibles aux Archives étant donné la masse qu'ils représentent, une lecture qui n'est pas toujours facile puisque de nombreux documents sont manuscrits et un langage qui ne correspondent pas toujours aux habitudes actuelles, le potentiel besoin de connaître le contexte historique local pour comprendre les informations, et un public qui n'est pas nécessairement intéressé par la recherche.

C'est dans ce contexte national, et sachant les obstacles qui peuvent exister entre les documents d'archives et les citoyens, que de nombreux services d'Archives départementales ont décidé de mettre en valeur leurs ressources. Ainsi, dans les Deux-Sèvres et les Hauts-de-Seine, les Archives préparent un état des fonds du sport. Dans le Loiret, un guide des sources

a été créé. A Paris, le fonds des Jeux Olympiques 1924 a été numérisé et publié en ligne pour le rendre accessible au plus grand nombre. Une trentaine d'expositions sont déjà en place, qu'elles soient physiques, itinérantes, ou virtuelles (France Archives, 2024). Le SIAF met en ligne des ressources ludiques et éducatives sous forme de livrets de jeux (France Archives, 2024).

Les Archives départementales de la Haute-Vienne (ADHV) n'échappent pas à cet élan et sont entrées en contact avec les représentants sportifs locaux pour les sensibiliser à l'intérêt de verser leurs archives. Afin de valoriser ces documents, les ADHV ont pris la décision de créer une exposition qui s'intégrera dans le calendrier sportif local et qui devrait conforter le département de la Haute-Vienne dans son label Terre de Jeux. Celui-ci récompense les collectivités territoriales qui s'engagent à favoriser la pratique sportive (Destination Limoges, s.d.).

La Haute-Vienne est notamment connue pour ses exploits au basketball avec le Cercle Saint-Pierre (CSP) et des champions locaux comme le cycliste Raymond Poulidor, mais ces quelques noms sont loin de représenter l'histoire sportive du département. La collecte et la valorisation de ces archives est l'occasion de mieux faire connaître le sport, le territoire, mais aussi les archives, ainsi que les Archives départementales¹.

Ce projet ambitieux mêlant actualité nationale, histoire locale, implication citoyenne et relations publiques permet de se questionner sur les capacités d'actions des Archives départementales à travers la problématique suivante :

Quels outils les Archives départementales peuvent-elles utiliser pour valoriser leurs fonds tout en encourageant la participation active des personnes publiques et privées? - L'exemple de la Grande collecte du sport.

Pour y répondre, nous présenterons dans un premier temps les Archives départementales et la Grande Collecte du sport de façon plus précise. Puis, dans un second temps, nous étudierons la méthodologie, les enjeux et les limites de la collecte et du classement des archives. Enfin, dans un troisième temps, nous analyserons les différentes méthodes de communication des archives.

-

¹ Dans un souci de facilité de lecture, le mot "archive" écrit en minuscule désigne les ressources intellectuelles, les documents, tandis que le mot "Archives" avec une majuscule représente l'institution publique. Elle pourra être abrégée en "AD" pour "Archives départementales".

1. Présentation des Archives et de la Grande Collecte des archives du sport

1.1. Les Archives départementales

1.1.1. Histoire, missions et généralités sur les Archives Départementales

Bien que le concept d'archives existe depuis l'invention de l'écriture, que les tablettes du IVe siècle avant J-C retrouvées en Irak sont considérées comme les plus anciennes archives (Galland, 2016), et que le premier dépôt d'archives est créé à Athènes vers 360 avant J-C, ce n'est qu'à la Révolution Française que les Archives se structurent en France. Les Archives Nationales naissent le 12 septembre 1790 dans le but de regrouper les fonds des administrations de l'Ancien Régime et de conserver les documents des nouvelles institutions. La loi du 7 messidor an II (correspondant au 25 juin 1794) en est le texte fondamental. Cette loi instaure le principe de centralisation des archives de la Nation, prône leur publicité contrairement au secret d'Etat pratiqué précédemment, et crée un réseau archivistique national. La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) crée les Archives départementales. Plus tard seront créées des règles, des méthodes, et du personnel qualifié grâce à l'Ecole des Chartes, créée par Louis XVIII le 22 février 1821.

Aujourd'hui, le Code du Patrimoine sur les archives régit les règles de protection des archives privées et de gestion des archives publiques. Au sein du ministère de la Culture, et plus précisément de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) assure le pilotage de la politique archivistique de la France et coordonne l'action des services publics d'archives, à l'exclusion cependant des archives du ministère des Armées et du ministère des Affaires étrangères. Les services publics d'archives sont reconnus comme étant un service public puisqu'ils donnent accès aux documents produits par l'administration et les juridictions. Ces documents peuvent servir tant aux historiens ou aux généalogistes, qu'à tout citoyen. Ils constituent des lieux où chacun peut venir chercher des preuves pour faire valoir ses droits. Par exemple, le cadastre et les documents notariés sont utiles en cas de succession d'héritage. Ou bien, les jugements des tribunaux peuvent servir dans des affaires judiciaires actuelles.





Figure 1 : Organigramme du ministère de la culture, mettant en valeur l'emplacement du SIAF Source : (Ministère de la culture, 2024)

Deux statuts d'archives peuvent être distingués : les archives publiques et les archives privées. Les archives publiques sont celles émises par des personnes publiques telles que les communes, les écoles publiques, les hôpitaux, les commissariats de police ... Mais aussi les officiers publics dans le cadre de leur activité (huissiers de justice, notaires, commissaires-priseurs ...), et les personnes de droit privé exerçant une mission de service public. Elles s'opposent aux archives privées qui sont produites par les citoyens dans le cadre de leur vie privée, professionnelle ou associative. Cette différence est fondamentale car les producteurs publics ont l'obligation de verser leurs archives. On parle alors de versement. A l'opposé, les producteurs privés sont libres d'établir la relation qu'ils souhaitent avec les Archives. Ils peuvent faire un don, prêter aux Archives le temps d'une exposition, prêter pour reproduction, et décider des conditions de communication. Ces statuts entraînent des modalités de versement (archives publiques) ou de dépôt (archives privées) différentes qui seront abordées ultérieurement dans la partie concernant la collecte.

Indifféremment de leur statut, les archives prennent différentes formes :

- Rédigées sur papier ou parchemin, à la main, tapées à la machine ou imprimées ;
- Iconographiques, en tant qu'affiche, dessin, carte, carte postale, photographie développée, sur plaque de verre ou en négatif ;
- Numériques sur CD-Rom ou sur serveur, que ce soit du son et/ou de l'image ;
- Quelques objets sont conservés mais cela est très rare car ils ne rentrent pas dans les obligations de conservation des Archives. Les ADHV ont par exemple des chaussures du dépôt légal, la chaise percée et la fausse-porte de Turgot (intendant du Limousin), des bustes ou encore quelques pièces de monnaie.



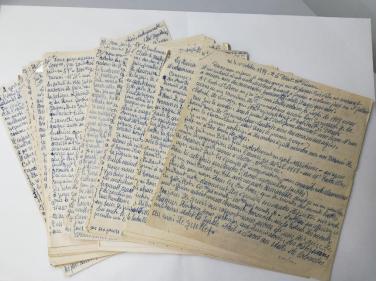


Figure 2 : Photographie de Joseph Guillemot Figure 3 : Mémoire autobiographique manuscrit de Joseph Guillemot

Source : Archives Départementales de la Haute-Vienne, 1 J 996, Fonds Guillemot



Figure 4 : Plaques de verre sur table lumineuse

Source : Archives Départementales de la Haute-Vienne, 67 Fi, Fonds Lacan





Figure 5 : Gants de cyclisme de Michel Rousseau Figure 6 : Affiche de l'école de cyclisme de Michel Rousseau

Source : Archives Départementales de la Haute-Vienne, 1 J 166, Fonds Rousseau

Les ADHV abritent également un bibliothèque d'archive et des collections de presse mais ces documents ne sont pas considérés comme des archives car ils relèvent du domaine de la création, et donc, du dépôt légal. Ils servent à l'étude des fonds d'archives, comme une source d'informations supplémentaires visant à accompagner les lecteurs dans leurs recherches. En

revanche, certains documents de presse ou bibliographique peuvent avoir le statut d'archives s'ils appartiennent à un fonds ou s'ils ont des mentions manuscrites.



Figure 7 : Bibliothèque des Archives départementales de la Haute-Vienne Source : Elise Blaudez-Remy

Les Archives ont quatre missions fondamentales qui se résument en quatre verbes commençant chacun par la lettre "C", soit les "4C" :

- Collecter : évaluer, sélectionner et faire entrer les documents d'archives définitives au sein du service d'archives.
- Classer : analyser, trier, ordonner les documents. Cette étape permettra de connaître précisément le contenu des dossiers et de les ranger de façon à faciliter la recherche.
- Conserver : mettre en sécurité les documents à l'aide de pochettes et boîtes de rangement adaptés (au PH neutre), dans des bâtiments répondant à des normes anti-incendie, anti-inondation, et en les protégeant du vol et de la lumière.
- Communiquer: mettre à disposition du public grâce à la salle de lecture ou le site internet, tout en respectant les délais de communicabilité établies par la loi selon les informations contenues dans les documents, ou selon le contrat d'entrée pour les documents privés. Il est aussi possible de communiquer les documents par le biais d'opérations de valorisation comme les expositions.

Ces quatre missions sont interdépendantes : sans collecte des documents il n'y a pas de conservation ni de communication, si les documents ne sont pas communiqués alors ils ne

servent pas et n'ont pas besoin d'être classés et conservés, sans classement alors la communication est très difficile etc...

A cela s'ajoutent "2C" qui appuient les missions :

- Contrôle: Les Archives effectuent un contrôle scientifique et technique (CST). C'està-dire que les directeurs des AD et autres agents de l'Etat mis à disposition des collectivités territoriales peuvent se rendre auprès des producteurs d'archives publiques relevant de leur circonscription territoriale afin de vérifier que les conditions de conservation et l'obligation de versement sont respectées.
- Conseil: Suite à un CST, les agents peuvent faire des recommandations dans le cadre de leur mission de conseil afin d'accompagner les producteurs d'archives vers une bonne gestion de leur archivage.

Toutes les Archives Départementales de France découlent de cette histoire commune et répondent à ces missions, mais les spécificités locales et leur propre histoire les a amenées à s'organiser différemment les unes des autres.

1.1.2. Les Archives départementales de la Haute-Vienne (ADHV)

Les ADHV étaient à l'origine situées dans les locaux de la préfecture jusqu'en 1858 puis ont subi de nombreux déménagements jusqu'en 1985 lorsque le bâtiment actuel fut construit dans l'Allée Alfred Leroux. Suite à la saturation des espaces de stockage, des travaux d'extension ont été entrepris de 2017 à 2021 pour parvenir au bâtiment actuel. Réparti en 5 ailes et 7 étages dédiés au stockage, il y 35 kilomètres linéaires disponibles, dont 25 kilomètres linéaires occupés. Le mètre linéaire est l'unité de mesure utilisée pour calculer la volumétrie des documents d'archives. Il correspond à la longueur d'un rayonnage sur lequel ont été placées des boîtes d'archives. Ces travaux furent aussi l'occasion d'améliorer l'accueil du public, les conditions de conservation des documents et de répondre aux normes environnementales (Archives départementales de la Haute-Vienne, s.d.).





Figure 8 : Photographies des travaux d'extension des ADH, de 2017 à 2021 Source : Infographie réalisée par les ADHV

Depuis 2023, un nouvel organigramme a été mis en place afin de répartir les 24 agents en quatre services correspondant aux missions des Archives présentées précédemment.

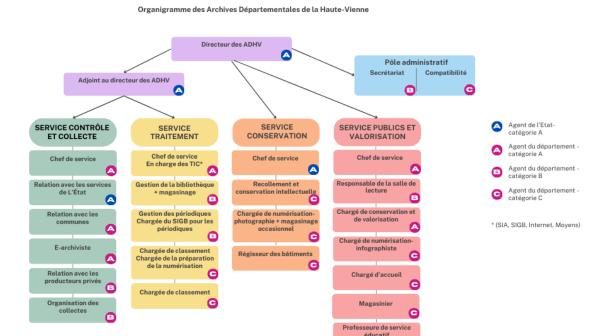


Figure 9 : Organigramme des Archives départementales de la Haute-Vienne

Source: Elise Blaudez-Remy

Au même titre que les 4C sont interdépendants, chaque service dépend des autres. C'est pour cela qu'il est important que les services discutent et travaillent ensemble, afin d'assurer au mieux la mission de service publique.

Après une baisse de fréquentation lors des années Covid-19, les ADHV ont vu les lecteurs revenir en salle avec une légère hausse. Ainsi, il y avait 560 lecteurs inscrits en 2022 et 635 en 2023, soit une hausse de 13,4%. Ils consultent en moyenne 14 documents par an mais ce chiffre n'est pas représentatif des habitudes des lecteurs puisque certains ne viennent qu'une fois pour une recherche spontanée ne nécessitant qu'un seul document, tandis que d'autres sont habitués à venir régulièrement et consultent un grand nombre de documents. Deux types de public peuvent être distingués : le public professionnel et le public particulier. Le public professionnel se compose de scientifiques et de généalogistes dont les recherches représentaient respectivement 36% et 47% du total en 2023. Le public particulier englobe les associations, les entreprises et les individus faisant des recherches à titre personnel. Ce dernier est majoritaire en salle de lecture.



Figure 10 : Salle de lecture du point de vue du président

Source: Elise Blaudez-Remy

Mais le public ne se présente pas uniquement sous forme de lecteurs. En effet, des associations et des groupes scolaires, du cycle primaire au cycle supérieur, sont accueillis par le service valorisation. Ils peuvent faire de simples visites pour découvrir le fonctionnement interne des ADHV mais aussi réaliser des ateliers spontanés ou sur plusieurs séances. Par exemple, la Fondation Delta Plus, qui accompagne les personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale, a signé une convention avec les ADHV pour organiser 5 séances dont le but était d'en apprendre sur l'héraldique et de réaliser des blasons à l'aide d'une artiste céramiste.



Figure 11 : Assiettes et blasons réalisés en partenariat avec l'association Delta Plus

Source: Elise Blaudez-Remy

Ainsi, les ADHV ont accueilli 9 groupes en 2023, dont 6 suivis d'un atelier, pour un total de 140 visiteurs. En contraste, 28 groupes pour 327 visiteurs ont bénéficié du service valorisation depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au 26 juillet 2024. Les groupes étaient donc plus nombreux mais comportaient en moyenne moins de membres.

Bien que les ADHV mettent majoritairement en avant des archives relatives à l'histoire locale, elles contiennent aussi des pièces de l'histoire nationale et il arrive que l'actualité invite à s'y pencher davantage, comme c'est le cas avec la tenue des Jeux Olympiques 2024 à Paris.

1.2. La Grande Collecte des archives du Sport

1.2.1. Une création inspirée d'un autre projet de grande collecte

Comme mentionné dans l'introduction, la Grande Collecte des archives du sport est soutenue par le ministère de la Culture à travers le SIAF. Celui-ci pilote la politique des archives des services publics territoriaux qui est mise en œuvre par l'ensemble des Archives départementales. Le CNOSF et l'ANOF sont partenaires de cette Grande Collecte. Le CNOSF, Comité National Olympique et Sportif Français, est le représentant du Mouvement Sportif Français au niveau international, et le représentant du Comité International Olympique (CIO) auprès des pouvoirs publics français. Son objectif principal est de diffuser et défendre les valeurs de l'Olympisme, ce qui lui vaut une délégation de service public. Une de ses missions les plus connues est de diriger les délégations françaises dans les événements tenus par le CIO comme les Jeux Olympiques ou les Jeux mondiaux (CNOSF, 2024). Quant à l'ANOF, Académie Nationale Olympique Française, elle a un rôle de réflexion et de conseil envers les décideurs politiques. Ainsi, ses missions sont de faire des recherches et études sur le monde du sport pour ensuite donner accès et diffuser cette connaissance. Bien qu'elle soit autonome, elle dépend du CNOSF (CNOSF, 2022).

Ce projet, lancé le 23 juin 2023 aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, s'inspire de la Grande Collecte 1914 - 1918 de 2013 à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale. C'est un appel national invitant chaque citoyen à remettre leurs photographies, affiches, films, flyers, documents associatifs etc ... Ils peuvent également faire un prêt pour numérisation ce qui leur permet de garder leurs documents tout en les rendant accessibles au public. Ces archives privées sont très intéressantes car elles permettent d'enrichir les collections publiques en couvrant certains de leurs angles morts, notamment les ressentis individuels.

C'est aussi une invitation pour les AD à effectuer des Contrôles Scientifiques et Techniques (CST) dans les institutions publiques couvrant des thématiques sportives. Ces institutions ont l'obligation de verser leurs archives, mais puisqu'elles n'en ont pas toutes le réflexe, voire la connaissance de cette obligation, il est nécessaire de leur rendre visite pour s'assurer qu'elles mettent en place de bonnes pratiques. La Grande Collecte apparaît donc comme un axe

stratégique pour privilégier la collecte dans certaines institutions plutôt que d'autres, et pour entamer des relations avec des acteurs sportifs privés du territoire.

Le projet est labellisé Olympiade culturelle. C'est-à-dire qu'il s'inscrit dans une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire se déroulant avant, pendant, et après les Jeux Olympiques, jusqu'au 08 septembre 2024 (Paris 2024, s.d.). Pour les AD, cela signifie que les potentiels évènements qu'elles organisent autour du sujet sportif pourront bénéficier de l'appui du label, notamment concernant la communication.

Aussi, la Grande Collecte fait partie de la Grande Cause nationale 2024 qui promeut l'activité physique et sportive. Elle suit également la loi anti gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 en incitant les citoyens à retourner leur matériel sportif inutilisé ou usé en magasins (Ministère des sports et jeux olympiques et paralympiques, 2024).



Figure 12: Logo du label Olympiade culturelle

Source : (Académie de Paris, s.d.)

Les différents acteurs inclus dans ce projet de Grande Collecte (CNOSF, CIO, SIAF, ANOF, Archives Départementales, Archives de France, institutions publiques, institutions sportives, citoyens etc) se retrouvent dans un but commun. Ensemble, ils souhaitent faire perdurer et évoluer le monde sportif grâce à la connaissance de ses origines.

1.2.2. Un intérêt national de compréhension du milieu sportif et de sauvegarde de son histoire

L'intérêt de ce projet national est de rassembler les archives du sport dont la part privée est importante en raison de la multitude de clubs, de fédérations, de fournisseurs de matériels, de licenciés etc ... Ces personnes sont plus difficiles à atteindre par les Archives départementales car elles n'ont pas d'obligation de versement et ne sont pas nécessairement sensibilisées au sujet. Quant aux producteurs publics, bien qu'ils soient dans l'obligation de verser leurs

archives, il n'y a pas toujours de personne référente s'assurant de verser régulièrement. De plus, comme le montre la frise suivante, les institutions sportives nationales ont beaucoup évolué. Cela rend plus difficile la compréhension des missions de chacune des institutions, et donc des archives qu'elles créent.



Figure 13 : Frise de l'évolution des institutions sportives en France

Source: Elise Blaudez-Remy²

² Informations récoltées lors du webinaire sectoriel du 30/04/2024 organisé par le bureau du contrôle, de la collecte des missions et de la coordination interministérielle (SIAF).

Mais il en va de même pour les nombreux opérateurs nationaux que sont :

- Le Fonds national de développement du sport et le Centre national de développement du sport,
- L'Agence nationale du sport,
- L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance,
- Le comité national olympique du sport français (CNOSF) dont dépendent le Comité Olympique français et le Comité National des Sports.

Il faut également considérer les écoles nationales de sports de montagne, d'équitation, et de voile. Enfin les "services extérieurs" qui participent à l'organisation du sport en France ont aussi leur propre histoire et des rapports avec les institutions nationales qui complexifient leur identification et compréhension. La frise ci-dessous représente ces évolutions.



Figure 14 : Frise de l'évolution des services extérieurs sportifs en France

Source: Elise Blaudez-Remy³

³ Informations récoltées lors du webinaire sectoriel du 30/04/2024 organisé par le bureau du contrôle, de la collecte des missions et de la coordination interministérielle (SIAF).

Les archives héritées de services supprimés, transférés, fusionnés sont parfois difficiles à localiser dans les nouveaux services car il faut d'abord comprendre leur évolution.

Dans ce contexte assez complexe, la Grande Collecte apparaît comme une occasion de mettre en avant, auprès des citoyens, des structures dépendantes de l'Etat et d'importants acteurs sportifs grâce aux programmations culturelles et sportives. C'est aussi une invitation pour les Archives départementales à s'intéresser à ces nombreux producteurs d'archives dont la compréhension de leur organisation est une étape majeure dans la collecte et le classement des archives.

2. L'acquisition et la mise à disposition des archives

2.1. Méthodologie de la collecte et du classement

2.1.1. Méthodologie de la collecte

La collecte étant la première mission des archives, celle dont découlent les suivantes, il est nécessaire de bien l'organiser afin de faciliter le travail par la suite. C'est cette opération qui permet de constituer le patrimoine archivistique afin de correspondre aux besoins fixés par le code du Patrimoine à l'article L211-2 comme étant : les besoins de gestion, la justification des droits des personnes, et la documentation historique de la recherche.

Afin d'améliorer les fonds présents aux ADHV selon ces trois critères, une politique de collecte a été mise en place depuis avril 2024 pour identifier les types d'archives à collecter en priorité. Étant donné l'inflation administrative présente depuis les années 1980, une telle politique est d'autant plus nécessaire que les archives se multiplient et se doublent d'une version numérique. Ainsi, la première étape de cette politique de collecte a consisté en une macroévaluation des fonds déjà présents afin de déterminer les documents essentiels à la constitution de la mémoire de demain. Il convient de noter que cette analyse n'a été réalisée que sur les organismes publics pour limiter le travail de recensement. Les personnes privées, notamment celles effectuant une mission de service publique, seront analysées à l'avenir. Après avoir attribué une note aux différents secteurs de collecte, il en est ressorti que le secteur de l'environnement, le logement et les transports, ainsi que le secteur de la santé et le social sont peu couverts par les actions des ADHV.

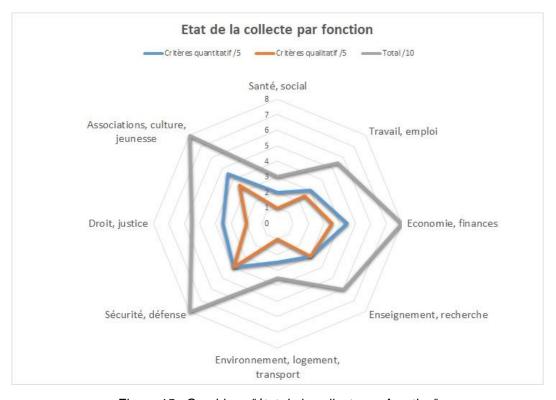


Figure 15 : Graphique "état de la collecte par fonction" Source : Louis Borel de Bretizel - directeur adjoint des ADHV

En conséquence, les efforts seront concentrés sur l'aménagement du sol de 2023 à 2025, et plus particulièrement la forêt et l'environnement qui sont importants en Haute-Vienne. Ce sera ensuite l'accès aux soins qui sera prioritaire de 2025 à 2027.

Quant au domaine sportif, l'actualité nationale incitait déjà à mener des actions de collecte volontaire avant même la réalisation de la macro-évaluation. Or, deux difficultés s'imposent : la complexe histoire administrative des institutions sportives (comme le montre les frises chronologiques précédemment présentées), et le grand nombre de producteurs privés. En effet, bien que certaines fédérations ou clubs aient des missions de service public entraînant une obligation de versement, leur culture plutôt associative les invite à se concentrer sur l'avenir plutôt que le passé. Ils ne sont pas systématiquement sensibilisés à la bonne conservation et à leur obligation de versement. Les ADHV doivent donc se faire connaître et être actives auprès des producteurs, d'autant plus que la communication à l'échelle nationale est très faible.



Figure 16 : Affiche de communication pour la Grande Collecte du sport, réalisée par les ADHV Source : (Archives départementales de la Haute-Vienne, s.d.)

Pour savoir quels producteurs cibler en priorité, il faut utiliser la même méthodologie que pour la mise en place de la politique de collecte, c'est-à-dire évaluer l'existant. L'état des sources du sport (Archives départementales de la Haute-Vienne, 2024) est un document recensant tous les documents d'archives sur cette thématique. Il permet aux lecteurs s'intéressant au sport en particulier d'obtenir un accès beaucoup plus rapide aux documents, bien qu'il soit possible que la liste ne soit pas exhaustive. Cet état des sources à été réalisé en 2023 et finalisé en 2024, justement à l'occasion de la Grande Collecte du sport. En le lisant, on obtient

un aperçu des archives collectées par le passé. On observe que les documents sont émis par les services de l'enseignement, de l'agriculture, la préfecture et sous-préfecture, l'administration départementale et communale, et quelques associations et sociétés sportives (notamment les sports hippiques). Deux fonds de sportifs, Guillemot et Lapeyre, ajoutent un peu de diversité. Un ensemble d'affiches d'évènements, d'articles de presse, et de photographies permettent de donner un aperçu sur d'autres disciplines sportives mais sont loin d'en couvrir l'intégralité. En conclusion, les clubs et associations locales sont très peu représentés. A part les sociétés hippiques et écoles de dressage, aucun club n'a remis leurs archives aux ADHV. Ils sont uniquement présents dans les fonds d'autres producteurs, comme par exemple lors des demandes de subventions à la préfecture.

En réponse à cela, 27 clubs haut-viennois ont été contactés en 2023 par le responsable des archives privées pour leur proposer d'évaluer leur archives et de discuter quant à de potentiels prêts, reproductions ou dons. (Annexe 1) Il en a résulté un seul versement, par le Fédération de Tennis. (Annexe 2) Les autres ont majoritairement répondu négativement, ou n'ont pas répondu.

De plus, de février à juillet 2024, quatre administrations ont fait l'objet d'un contrôle scientifique et technique visant à mieux comprendre leur production d'archives et les inviter à respecter l'obligation de versement. Ces institutionnels sont :

- le Comité Départemental Olympique et Sportif
- la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport
- le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- le Centre de Droit et d'Economie du Sport

Quant à la communication à destination des citoyens, elle est très faible voire inexistante en comparaison à la communication pour la Grande Collecte 14-18. Il n'y a pas eu de campagne publicitaire ni à la télévision, ni à la radio mais quelques mentions ponctuelles à raison d'un article dans le Populaire en novembre 2023 (Truchassou, 2023), sur France Bleu en février 2024 (Thomas & Ostermann, 2024), et une intervention du directeur des Archives départementales de la Haute-Vienne pendant trois minutes dans le podcast France Bleu Limousin Sport (Radio France, 2024). Quelques sites internet d'agenda locaux mentionnent aussi l'évènement.



Histoire

Vous possédez des trésors sportifs ? La "grande collecte des archives du sport" passe aussi par la Haute-Vienne

Publié le 02/11/2023 à 10h54

Figure 17 : Titre de l'article du Populaire du centre, datant du 02/11/2023 Source : (Truchassou, 2023)

Suite aux visites pour comprendre le fonctionnement des producteurs et évaluer l'intérêt des archives, la plupart ont abouti (ou vont aboutir) à un versement ou à une élimination. Si les archives ne représentent pas d'intérêt à être conservées, alors les services publics peuvent tout de même décider de les garder pour des raisons qui leur appartiennent, ou bien demander leur élimination. En effet, ces archives étant des documents publics, il faut l'autorisation du directeur des Archives départementales pour les détruire. La charge de la destruction incombe au producteur.

Pour les personnes privées, les archives qui ne seront pas conservées après classement du fonds leur sont remises ou détruites par les Archives départementales avec l'accord du producteur. Certains documents pouvant contenir des informations confidentielles ou des données personnelles, la destruction se fait par des entreprises ayant un processus permettant d'assurer qu'elles ne pourront pas être reconstituées. La solution la plus simple serait de brûler les documents, mais dans un souci de recyclage, les documents sont broyés finement pour devenir de la pâte à papier. Au contraire, si les archives présentent un intérêt, les producteurs d'archives publiques remplissent un bordereau de versement récapitulant l'ensemble des documents, et les producteurs privés signent un document approuvant leur don ou prêt.

Il est également possible d'éliminer des documents qui sont déjà rentrés aux AD suite à une réévaluation Dans ce cas, il faut demander l'avis au producteur mais la destruction est à la charge des AD. A raison de 530 m d'élimination prévus pour 2024, le recyclage est une solution plus adaptée aux enjeux climatiques actuels.

Une fois les archives physiquement présentes aux ADHV, elles ne sont pas nécessairement classées et suffisamment décrites. L'ordre dans lequel les documents sont rangés n'est pas

toujours le plus optimal pour les futurs lecteurs, il faut donc les reprendre pour mieux les ranger. C'est ce que l'on appelle le classement.

2.1.2. Méthodologie du classement

La première étape est de réaliser un état sommaire qui consiste à détailler l'intégralité des documents du fonds en attribuant un numéro temporaire à chacune des boîtes. Dans le cas des fonds publics, cette étape a été réalisée par les producteurs dans le bordereau de versement. Mais pour les fonds privés, ou pour les fonds publics remis par des personnes privées (cela arrive notamment dans le cas des archives retrouvées, ou appartenant à des institutions n'existant plus), l'état sommaire doit être réalisé par l'archiviste. Dans le cadre de la Grande Collecte du Sport, deux fonds privés sont entrés : le fonds Guillemot (champion olympique du 5000m en 1920) et le fonds Rousseau (champion olympique cycliste en 1956 et plusieurs fois champion du monde). Le contact avait été établi en 2023 avec Mme Aïdé Rousseau, veuve de Michel Rousseau pour le don de ses archives privées. Seulement ce contact s'est fait dans le cadre d'une exposition sur le Tour de France. Il s'avère que la signature du don et le classement ont été retardés, tombant ainsi au même moment que la Grande Collecte des archives du Sport.

Fonds Rousse 🔻		•			
N° temporaire	Format Contenu				
5	Iconographique	Carte postale illustration cycliste			
	Correspondance	_tettre au président du vélo club arédien (25/09/2009)			
		_Lettre écrite en espagnol, destinataire et expéditeur inconnus. Contenu ?			
5		_voeux de fin d'année			
		_Lettres au nom de la maison des champions (06/04/2007 - 24/04/2007)			
		_Lettre mentionnant l'envoi de photos (10/12/1994)			
5	Annuaire	Contacts imprimés des association des petites villes de France/des maires de France			
5	/	Carton découpé, patron de quelque chose			
5	Gouvernement	Certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissement, maison des champions, document original et copies	07/04/2006		
5	Site internet	Site internet imprimé : barème fiscal remboursement frais kilométriques	21/10/2006		
6	Carte de visite	Classeur de cartes de visite			
6	Correspondance	Sachet de "lettres à trier, à garder, à détruire, adresse" : cartes de vœux, personnel, maison des champions, demandes d'autographe	12/11/2002 - 30/06/2005		
6	Correspondance	Classeur vert "Lettre à répondre - maison des champions"			
7	Presse	Article sur le porteur farceur de la flamme Olympique	23/11/2006		
7	Carte de visite	Cartes de visite			
7	Iconographique	Cartes postales photos des JO de Melbourne			
7	Tickets	Billet d'avion Melbourne - Brisbane			
7	Flyers	Flyer du Victoria Hotel			
7	Iconographique	Négatifs soit vierges, soit effacés			
7	Presse	_JO Melbourne photocopie	15/10/1956		
,	Presse	_ Weekend : Remebering '56. Sur les JO de Melbourne	18/11/2006		
7	Correspondance	Mail imprimé personnel, carte postale vierge			
8	Notes manuscrites	Carnet liste des adhérents (à la maison des champions, je suppose)			
8	Correspondance	"Full-speed" journal de la maison des champions contenant un article écrit par Rousseau	01/10/2003		
8	Photocopie	Présentation et obectifs de la maison des champions, imprimé en plusieurs exemplaires. Par M. Rousseau			
8	Notes manuscrites	Club, herbes, plans, sport, cyclisme dont cyclisme au Pérou, "Journal sportif", phosphore, drogues et dopage, spiritisme			
8	Presse	Extrait de presse avec notations, cyclisme			
8	Presse	3 photocopies de la une du journal Time "Do You want to know a secret ?"	18/05/2012		
8	Photocopie	Document imprimé sur la ligue provinciale de cyclisme de Lima -origine du document ?			
8	Magazine	Extrait de magazine: portraits sportifs dont un sur Rousseau et Leblanc			
8	Photocopie	Bulletins d'inscription vierges à la maison des champions			

Figure 18 : Extrait du tableau de classement du fonds Rousseau, état sommaire Source : Elise Blaudez-Remy

L'archiviste triant le fonds acquiert ainsi une connaissance fine des documents permettant de construire une arborescence pour les ordonner intellectuellement dans diverses catégories. Idéalement, il faudrait respecter l'ordre originel, c'est-à-dire celui établi par le producteur qui a probablement organisé ses archives d'une façon qui lui semble logique ou pratique pour ses usages. Ce concept d'ordre originel fait partie du principe fondamental de respect des fonds, aux côtés des principes de provenance et d'intégrité. Pour plus de précisions, le principe de provenance consiste à conserver les documents dans le service d'archives responsable du territoire où ils ont été produits. Quant au principe d'intégrité, il vise à ne pas éliminer (sans autorisation), ni ajouter, ni mettre à part des éléments. Le respect des fonds s'oppose à la collection d'archives qui est constituée arbitrairement par le collectionneur. Mais il est possible

que le fonds perde son ordre originel (par exemple à travers des déménagements ou divers accidents), alors l'archiviste fera au mieux pour le reconstituer. Seulement cela n'est pas toujours possible ou souhaitable : l'accès efficace à l'information pour les lecteurs est primordial, et donc l'ordre des documents doit y participer.

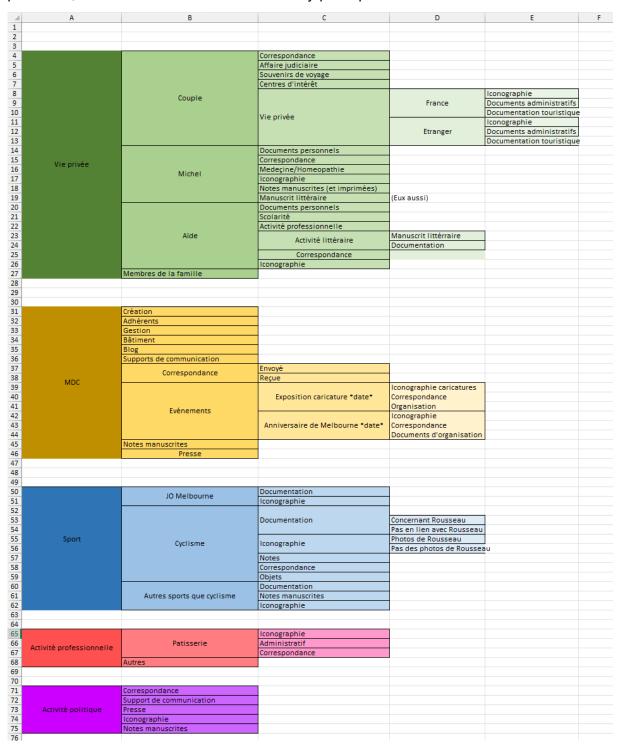


Figure 19 : Plan de classement du fonds Rousseau Source : Elise Blaudez-Remy

Ensuite, à chaque document doit être désigné un emplacement dans l'arborescence. De façon pratique, il faut reprendre la liste et annoter à côté de chacun des documents leur emplacement futur. L'ancien emplacement doit absolument être gardé pour se repérer plus facilement lors du déplacement physique des documents de leur ancienne boîte à la future. Étant donné que le numéro attribué à la future boîte n'est pas encore connu, il est plus simple de nommer le chemin d'accès correspondant au plan de classement. Le fonds Rousseau ayant une importante quantité de documents et un plan de classement complexe, des couleurs ont été attribuées aux différentes grandes parties du plan de classement pour faciliter la lecture du tableau.

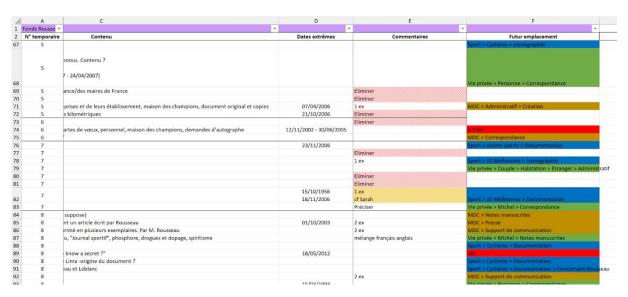


Figure 20 : Extrait du tableau de classement du fonds Rousseau, rangement intellectuel Source : Elise Blaudez-Remy

Une fois le rangement intellectuel effectué, le rangement physique prend place. C'est-à-dire que les documents rejoignent leurs boîtes définitives. Elles sont à la fois un contenant physique et intellectuel : de par leur composition chimique elles protègent les documents de diverses nuisances (lumière, humidité, chaleur, acidité), elles facilitent la manutention, mais elles servent aussi à regrouper une unité intellectuelle. Pour ce faire, l'outil Excel présente un intérêt à travers sa fonctionnalité "tri" qui permet de ne faire apparaître que les documents auxquels ont été attribués l'emplacement demandé. Par exemple, sur l'image ci-dessous ne figurent que les documents dont l'emplacement sera Maison des Champions > Évènement > Exposition caricature > Iconographie. Ils sont actuellement situés dans les boîtes numérotées 18, 28, 29, 34 etc.

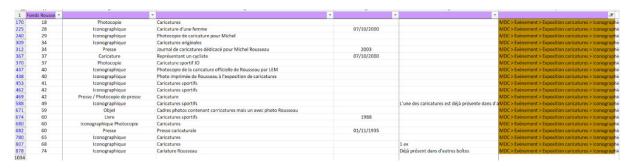


Figure 21 : Extrait du tableau de classement du fonds Rousseau, fonctionnalité tri Source : Elise Blaudez-Remy



Figure 22 : A droite, fonds Rousseau en cours de classement. A gauche, premières boîtes classées du fonds Rousseau

Source : Elise Blaudez-Remy

Une fois le rangement physique fait, chacune des boîtes hérite d'un numéro définitif, appelé "côte", servant aux lecteurs en salle à commander les boîtes par l'intermédiaire d'un instrument de recherche. C'est un outil décrivant les types de documents et leurs thématiques en les associant à leurs côtes. Sa rédaction est régie par une convention d'écriture assurant une harmonie entre tous les services d'archives de France. Le livre <u>Abrégé d'archivistique - Principes et pratiques du métier d'archiviste</u> les détaille mais les règles majeures sont les suivantes :

• Donner un maximum d'informations avec le minimum de mots.

_

⁴ (Association des Archivistes Français, 2020)

- Ne pas mettre la même analyse pour deux articles distincts afin d'éviter la redondance de l'information.
- Ne pas écrire "Idem" mais faire une description à plusieurs niveaux expliquant la séparation des articles, que ce soit en fonction des numéros de bordereaux, d'un classement chronologique, alphabétique, ou autre.
- Respecter la ponctuation de façon à ce que l'analyse reflète la composition matérielle de l'article. Les tirets, points, point-virgule, virgule, deux points ont chacun une signification précise.
- Respecter les mots tels que "dont", "avec", "contient", "concerne", "notamment", "aussi", "sauf" etc qui ont chacun des significations différentes et précises.

1 J 996

Joseph Guillemot (01/10/1899 - 09/03/1975), champion olympique au 5000m en 1920 à Angers.

Papiers de Joseph Guillemot. – Documents biographiques : un mémoire autobiographique autographe, trois biographies dont une rédigée par C. Laguzet. Manifestations sportives, événements familiaux : photographies et cartes postales [1920 – 1990]. Correspondance active et passive (1924-1976). Notes et coupures de presse : extraits de journaux (1936-1979), notes concernant l'anatomie, l'exercice physique, l'éducation physique, des personnalités, les jeux olympiques, un palmarès (s.d.). Livres : Livret commémoratif de la remise des insignes de commandeur de la légion d'honneur à Jacques Godet (29 novembre 1973) ; 1920-2020 Fédération Française d'Athlétisme 100 athlé, 2020 ; A. Cherrier et J. Vivés, Athlétisme : Demi-fond, fond, cross, steeple, Paris : Editions Bornemann, 1969. Divers : Carte sportive d'éducation physique de J. Guillemot, photocopie d'affiche Les Médaillés Olympiques Français, feuillet d'obsèques de René Auger (2006).

Don de Daniel DUVAL, entrée n°2024/57.

1924 - 2020

Figure 23 : Analyse du fonds Rousseau Source : Elise Blaudez-Remy

(N.B. : Pour l'instant, l'instrument de recherche disponible sur le site internet (Archives départementales de la Haute-Vienne, s.d.) n'a pas été mis à jour et ne contient donc pas cette analyse.)

L'état des sources (présenté précédemment) permet quant à lui de mettre en lien les instruments de recherche autour d'un thème commun, ici le sport. Grâce à lui, le lecteur qui s'intéresse précisément au sport a un aperçu de tous les documents qui y font référence peu importe leur nature, leur date d'entrée aux Archives départementales, leur producteur etc.

Si la collecte et le classement sont entrepris avec tant de rigueur et aboutissent à des outils de recherche aussi nombreux et précis, c'est car des intérêts et obstacles découlent leur réalisation.

2.2. Enjeux et limites de la collecte et du classement

2.2.1. Enjeux et limites de la collecte

2.2.1.1. Inciter ou obliger au versement

L'enjeu premier de la collecte est de constituer le patrimoine archivistique en récupérant les archives pour les concentrer en un lieu où elles pourront être préservées dans de bonnes conditions et accessibles par tous.

Du côté du domaine public, les archives sont assez faciles à acquérir car les producteurs publics ont une obligation légale de versement. Seulement, il faut s'assurer que ce versement sera fait dans de bonnes conditions. C'est-à-dire que les documents soient en bon état, ce qui sous-entend une bonne conservation, et bien organisé afin de faciliter la rédaction du bordereau. Bien qu'il semble assez aisé d'éduquer les agents de la fonction publique à l'intérêt et aux bonnes pratiques d'archivage grâce à des formations, il faut les mettre en place et donc en avoir la volonté, ce qui peut varier d'une direction à l'autre. Pour cela, des initiatives sont déjà mises en place :

- Une agent des ADHV est chargée des relations avec les communes et dans le cadre d'une convention, elle peut intervenir un certain temps pour aider à organiser les archives tout en enseignant la méthode aux employés de mairie.
- Un autre agent offre des formations aux administrations déconcentrées de l'Etat.
- Des correspondants peuvent être nommés dans les services producteurs pour faciliter la communication.
- Le service collecte et traitement fournit des tableaux de gestion permettant aux services d'assurer un suivi de leurs archives.

Typologie des documents	DUA	Sort final	Observations				
1. ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE							
1.1. Séances							
Règlement intérieur.	validité	С					
1.1.1. Dossier préparatoire			Les pièces constitutives peuvent être intégrées au dossier de séance.				
- convocations ;		an D	Il s'agit des doubles de celles qui sont envoyées aux élus.				
 projets de contrats ou de marchés et pièces annexes; 	1 an						
- correspondance.							
1.1.2. Dossier de séance			Il convient de s'assurer que ce dossier est complet, notamment des pièces annexes et justificatives qui pouvaient se trouver dans le dossier préparatoire.				
Organisation et déroulement : - convocation-type ; - liste des présents ; - transcription des débats (sténotypie, etc.) ; - compte rendu de séance ; - vœux ; - questions orales ;	1 an	С					
- pouvoirs ; - bulletins de vote.		D					
Dossier remis aux conseillers : - ordre du jour ; - rapport ou note de synthèse sur les questions à débattre et pièces annexes.	1 an	С					
1.1.3. Procès-verbal et annexes	1 an	С	Pour la conservation, privilégier le procès-verbal <i>in extenso</i> (avec transcription des débats) s'il existe. Ne pas confondre avec le compte rendu de séance ci-dessus mentionné.				
1.1.4. Enregistrement audiophonique ou audiovisuel des séances	1 an	С	Il est recommandé de conserver ces enregistrements sous réserve qu'ils soient exploitables.				

Figure 24: Extrait d'un tableau de gestion

Source: (France Archives, 2009)

Quant aux personnes privées (rappelons que cela concerne aussi les associations, fédérations etc) elles peuvent être très enclines à verser comme très réticentes. Toutes ne comprennent pas l'intérêt que leurs archives peuvent représenter, et donc s'en sont potentiellement débarrassées. Il y a un réel enjeu de sensibilisation du grand public quant à la diversité de types de documents archivistiques existants et à leur ancienneté. En effet, une idée reçue veut que les archives soient obligatoirement rédigées à la main et "vieilles", alors que ce terme a une signification différente selon les individus. En réalité, les documents sont des archives quelle que soit leur date de création et il est important de les prendre en compte maintenant car elles peuvent être utiles pour les chercheurs dans des domaines actuels ou pour les personnes cherchant à faire valoir des droits. De plus, dans 100 ans elles seront considérées comme "vieilles" mais auront bénéficié d'une conservation adaptée. Il faut aussi faire comprendre aux producteurs la diversité des supports. Il n' y a pas que le parchemin et le papier, mais aussi les cassettes, les DVD, les plaques de verres, les archives nativement numériques etc.

La sensibilisation des personnes privées apparaît comme plus difficile que celle des personnes publiques car aucune contrainte réglementaire ne pèse sur elles. Cependant, à travers le service valorisation qui accueille des groupes scolaires et des associations, il est possible de briser les idées reçues et de faire comprendre les intérêts historiques, patrimoniaux, judiciaires, mémoriels des archives. Les mouvements nationaux que sont les Grandes Collectes sont aussi des moments privilégiés pour atteindre les producteurs privés en incitant les Archives départementales à engager activement un échange. Seulement, pour en assurer la réussite, une communication adaptée s'impose.

La Grande Collecte 1914-1918 s'était particulièrement illustrée dans ce domaine. De nombreux articles de presse locale comme Le Populaire (Le Populaire du Centre, 2013), mais aussi nationale avec Le Monde (Flandrin, 2013) en ont fait la promotion. Le format vidéo a aussi été utilisé par France Info (France Info, 2013) ou TF1 lors du journal télévisé de 20H (Michelon, 2018). Cela a informé les citoyens et incité les détenteurs d'archives à les léguer aux Archives départementales, aboutissant à un "vif succès" comme le titre l'article du Figaro du 15 novembre 2013 (Martin, 2013) avant même la fin de l'action. Des journaux ayant un lectorat plus large et une notoriété plus importante se sont emparés de cet actualité, un entrain que l'on ne retrouve pas pour la Grande Collecte du Sport.



Figure 25 : Affiche de la Grande Collecte 1914-1918 utilisée par les ADHV

Source : (Archives départementales de la Haute-Vienne, s.d.)

Le sujet de la Grande Guerre est très connu et empli d'affect, ce qui justifie potentiellement la réussite de la collecte, mais sa communication a été un élément clef sans lequel les citoyens n'auraient pas su qu'il avaient la possibilité de verser leurs archives. Même si le sport ne suscite peut-être pas autant d'engouement, l'organisation des Jeux Olympiques 2024 aurait pu mettre davantage en avant la collecte.

2.2.1.2. Une conservation adaptée

Ensuite, la collecte ne doit pas s'effectuer sans une bonne conservation : il est inutile d'accumuler des documents s'ils ne peuvent pas être protégés correctement. Puisqu'elles sont généralement en papier ou parchemin, les archives sont sensibles à la lumière et l'acidité qui peuvent effacer les encres, au feu qui détruit les documents, à la poussière qui "griffe" le papier et nourrit les moisissures, à l'eau qui peut simplement faire onduler le papier voire le détruire, ou emporter les encres. Il faut donc prendre de nombreuses précautions que ce soit au niveau du stockage à travers des contenants et bâtiments adaptés, ou au niveau de la consultation en mettant à disposition des lecteurs des gants protégeant les documents de l'acidité des

doigts, voire en interdisant la consultation physique. Sans cela, il est impossible de remplir correctement les autres missions des Archives départementales. Pour cette raison, le bâtiment des ADHV a subi de nombreux travaux de rénovation et d'extension suite à une période de lutte contre les moisissures. De plus, un fonds en bon état sera bien plus facile à valoriser auprès du public qui pourra alors le consulter (les documents en trop mauvais état n'étant pas communicables), et le service valorisation pourra l'exposer.

2.2.1.3. Privilégier la qualité à la quantité.

Une fois qu'il est certain que les documents peuvent être conservés dans de bonnes conditions, il reste à faire un choix parmi les archives qui vont être collectées.

Ce choix est nécessaire car la taille du bâtiment limite physiquement le nombre d'entrées, et bien que des travaux ou déménagements pourront être envisagés à l'avenir, ils ne sont pas forcément souhaitables. En effet, ils sont coûteux, ils peuvent déranger les agents, et les constructions consomment des ressources en terre et en matériaux. Mais cet aspect matériel n'est pas le plus important.

En effet, l'aspect intellectuel prime. A cause de l'inflation administrative, tous les documents n'ont pas la même valeur informationnelle et ne correspondent pas aux besoins de la recherche (qu'elle soit administrative, juridique ou historique). Aussi, beaucoup de doublons sont créés et cette redondance d'information est inutile voir néfaste car elle rend les recherches plus difficiles. Il faut donc sélectionner au mieux avant de collecter, et éventuellement réévaluer plus tard pour garder des informations de qualité. De cette qualité informative dépend la valeur des documents.

Les contrôles scientifiques et techniques pour les producteurs publics ainsi que les rendezvous avec les producteurs privés servent justement à comprendre la nature et le contenu des documents. Couplés avec l'analyse des fonds déjà présents aux ADHV, les CST permettent de comprendre quelles sont les archives contenant le plus d'informations qualitatives. La qualité des archives peut être évaluée au sein d'un même producteur pour ne sélectionner qu'une partie de ses archives, mais aussi entre plusieurs producteurs d'un même secteur.

Par exemple, dans le domaine du sport, le SDJES et la DRAJES qui traitent tous les deux les sujets de la jeunesse, l'engagement et les sports, mais l'un au niveau départemental et l'autre au niveau régional, peuvent subventionner un même projet. Chacun va donc détenir les mêmes documents de présentation et de résultats du projet, mais auront des précisions relatives à leur propre subvention. Le service collecte des ADHV doit identifier ces doublons à l'avance pour ne collecter que l'ensemble le plus complet. Dans le cas où un producteur A aurait un ensemble plus complet que le producteur B, mais que ce dernier est le seul à disposer d'un document précis, alors il est possible de sélectionner finalement l'ensemble du producteur A ainsi que les documents uniques du producteur B. De cette façon, dans cet exemple il serait

possible de prendre en intégralité les archives de la SDJES et de demander à la DRAJES de ne verser que les documents relatifs à leur subventions, le reste étant déjà versé par la SDJES.

Cet exemple, bien qu'il montre l'intérêt de l'évaluation, ne représente pas bien la difficulté. Étant donné la quantité d'archives émises, le service collecte ne peut pas évaluer au cas par cas chacun des documents. Et malgré cette analyse, les documents restent parfois trop nombreux et similaires, comme peuvent l'être des dossiers d'employés : tous sont identiques à la différence que chaque employé est différent. Si ces archives pourront être utilisées pour des études statistiques, il n'est pas forcément nécessaire de toutes les garder, un échantillonnage pourra alors être effectué. Par le passé les échantillonnages alphabétiques et chronologiques étaient pratiqués mais aujourd'hui ils ne sont plus conseillés. France Archives ne conseille désormais que les échantillonnages géographiques et mécaniques (France Archive, 2014). Ce dernier consiste à définir un intervalle régulier selon lequel les archives seront sélectionnées. Il a l'avantage de donner autant de chances à chacun des articles d'être sélectionné. Seulement, l'échantillonnage ne doit pas devenir une solution de facilité pour limiter la quantité d'archives car il crée des angles morts dans l'histoire en produisant des biais de représentativité. La collecte sur critère alphabétique ignore que dans certaines régions les noms de familles ont plutôt tendance à commencer par telle ou telle lettre (d'où sa nonrecommandation par France Archives), ou que certains patronymes peuvent porter un statut social selon l'époque. De plus, dans le cadre de la généalogie, si la personne recherchée avait un nom de famille éliminé, la recherche devient difficile. Pour éviter cela, l'échantillonnage n'a lieu que lorsqu'on présume que l'usage futur sera un usage de recherche historique ou sociologique et non un usage de recherche individuelle. Il arrive cependant que des recherches individuelles soient faites sur des fonds qui avaient été échantillonnés. Quant au critère chronologique, il peut faire tomber dans l'oubli des années marquantes. Avec cette logique qui ne garderait par exemple que les années terminant en 5 ou en 0, les dossiers des employés embauchés pour pallier à l'organisation des Jeux Olympiques en 2024 ne seraient pas retenus. Enfin, le critère géographique qui produit également des biais de représentativité, engendre aussi une problématique de continuité : si une association sportive déménage de la zone observée, elle disparaît totalement des archives.

Si la collecte a démontré son lot d'enjeux et de limites, sa suite logique qu'est le classement, en comporte tout autant.

2.2.2. Enjeux et limites du classement

L'objectif du classement est d'établir un ordre intellectuel au sein d'un fonds. Cet ordre peut être chronologique ou thématique, voir les deux, et c'est à l'archiviste de décider lequel est le plus judicieux. Pour faire ce choix, il faut connaître les enjeux du classement.

2.2.2.1. Rendre les archives accessibles et compréhensibles

Le premier enjeu est de faciliter la mise à disposition des informations pour les lecteurs. Puisque ceux-ci utilisent d'abord les différents instruments de recherche analytique

(répertoires, inventaires, catalogues) ou synthétique (états des fonds, guides), il faut qu'ils soient rédigés suivant l'ordre physique des documents. C'est-à-dire que la façon dont sont rangées les archives, tels documents dans telles boîtes, doit être perceptible à la lecture de l'instrument de recherche.

Maison des Champions

166 J	Créa	ntion	dates extrêmes	
166 J	Adhérents		dates extrêmes	
166 J	Ges	tion	dates extrêmes	
166 J	Bâti	ment	dates extrêmes	
166 J	Blog		dates extrêmes	
166 J	Supports de communication		dates extrêmes	
166 J	Correspondance		1964-2017	
166 J	Evé	nements		
166 J		Exposition de caricatures		
	166 J	Iconographie		dates extrêmes
	166 J	Correspondance	05/05	/2004-06/05/2004
	166 J	Organisation		dates extrêmes
166 J		50 ans des JO de Melbourne		
-	166 J	Iconographie		dates extrêmes
	166 J	Correspondance		2005-2006
	166 J	Organisation		dates extrêmes
166 J	Not	es manuscrites	dates extrêmes	

Figure 26 : Extrait du répertoire du fonds Rousseau, en cours de rédaction

Source: Elise Blaudez-Remy

Seulement, dans les cas où des versements viennent étendre des fonds déjà présents (c'est généralement le cas des archives anciennes qui sont retrouvées des décennies plus tard), le conditionnement physique des archives déjà présentes empêche d'insérer de nouveaux éléments. Par exemple (exemple fictif), si des documents de 1820 sont versés mais que ceux de 1819 et 1821 étaient déjà rangés respectivement sous les côtes 4M27 et 4M28, il n'est pas possible de créer une côte 4M27.5. Il n'est pas non plus envisageable de décaler toutes les côtes d'un numéro pour libérer le 4M28, puis décaler physiquement toutes les boîtes suivantes

dans les magasins car cela serait un travail trop fastidieux. Pour pallier cela, un répertoire méthodique peut être créé afin de présenter les articles dans un ordre ne suivant pas la cotation.

Pour limiter cela, les ADHV demandent aux producteurs publics lors des contrôles scientifiques et techniques de préparer leurs versements en rangeant eux-mêmes leurs documents en amont. Comme ils connaissent mieux leurs fonds que quiconque, ils sont les plus à même de le faire. De manière générale, les archivistes essaient de respecter cet ordre originel établi par les producteurs car il apporte une information sur leur fonctionnement. Par exemple, si des archives sont rangées par secteur géographique ou par types de projets, cela pourrait signifier que le producteur agit différemment en fonction des secteurs géographiques ou bien que les projets sont attribués à différents employés selon leurs compétences. Cette organisation interne n'étant pas systématiquement décrite dans les documents, elle se reflète dans leur rangement.

Pour les fonds qui ne sont pas préalablement organisés par le producteur, il incombe à l'archiviste de le faire. Pour savoir quel ordre établir, il est parfois possible de contacter la personne à qui appartiennent les archives. Mais si ce n'est pas le cas, il faut lire les documents pour comprendre leurs relations les uns avec les autres et se renseigner sur le contexte historique qui a pu influencer leur rédaction. Un fonds bien organisé est une façon de le valoriser car il est bien plus compréhensible et appréciable pour les lecteurs.

2.2.2.2. Deuxième enjeu : préparer les futures collectes.

Le deuxième enjeu est d'établir une liste claire des documents détenus par les ADHV pour préparer les futures collectes. Cela se fait grâce à l'analyse des mêmes instruments de recherches disponibles pour les lecteurs, et éventuellement de tableaux de gestion interne. Savoir ce dont les ADHV disposent permet de savoir ce dont elles devraient disposer et donc quels producteurs publics remplissent ou non leur obligation de versement. Par exemple, si un producteur a versé des archives de 1960 à 2000 mais que sur la période 1970 - 1975 il manque un type de document, ils sont censés se trouver encore chez le producteur (sauf en cas d'accident). Cette analyse peut aussi se faire de façon thématique pour repérer celles qui sont sous-représentées et donc guider les futures politiques de collecte.

Préparer les futures collectes permet d'obtenir des fonds complets qui ne manquent pas d'informations sur une période historique ou une thématique, ce qui est un réel atout pour les lecteurs. Plus un fonds est complet et plus ses outils de recherche sont détaillés, plus il a de la valeur.

Seulement, le classement, et par extension de la rédaction de l'outil de recherche, sont limités par la nécessité de catégoriser les ensembles d'un fonds. La difficulté majeure est de créer des ensembles dits "exclusifs", c'est-à-dire de telle sorte qu'il soit impossible pour un document d'être placé dans deux ensembles différents. De plus, dans le cas d'un fonds en vrac,

l'archiviste doit créer des ensembles basés sur sa propre compréhension et interprétation du fonds qui peuvent être biaisés. Bien que le lecteur soit supposé se faire son propre avis lors de ses recherches, il est possible qu'il soit influencé par la structure du fonds et en fasse une analyse également biaisée. Pour limiter cela et faciliter les recherches, un thésaurus archivistique existe afin d'harmoniser le vocabulaire utilisé pour décrire ces ensembles. Mais selon les fonds, il apparaît comme trop précis ou pas assez. Ces termes étant surtout tirés des besoins liés aux fonds publics, il faut parfois faire preuve d'imagination pour les fonds privés.

Au-delà du vocabulaire utilisé, la mise en page et la ponctuation jouent un rôle tout aussi important. Des normes d'écritures permettent d'établir la signification de chacun des éléments mais cela ne signifie pas qu'elles sont connues des lecteurs, ni même qu'elles sont intuitives.

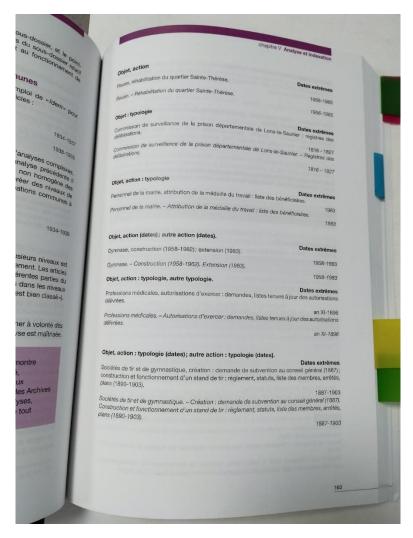


Figure 27 : Extrait du livre "Abrégé de l'archivistique", par l'association des archivistes français

Source: Elise Blaudez-Remy

Puisqu'il n'est pas possible de forcer les citoyens à apprendre les normes d'écritures, il revient aux présidents de salle de lecture d'aider les lecteurs individuellement et de leur expliquer ces normes s'ils le demandent. Quant aux lecteurs sur le site internet, ils ne sont pas en contact

direct avec les présidents. En revanche, ils téléphonent assez volontiers pour poser des questions relatives à leurs recherches, la majeure partie des appels reçus concernent ce sujet. Cette aide apportée par les agents met aussi en valeur des fonds qu'un lecteur n'aurait pas soupçonnés comme étant utiles à ses recherches.

Pour permettre aux citoyens d'accéder aux archives, après les avoir collectées et classées, il faut bien évidemment les communiquer. Cela peut se faire de différentes façons, et pour choisir la méthode la plus adéquate, il est nécessaire de se pencher sur chacune d'elles pour en comprendre les tenants et aboutissants.

3. Des méthodes de valorisation variées pour s'adapter à un public large

Plusieurs méthodes sont possibles pour établir une connexion entre les informations contenues dans les archives et les lecteurs.

3.1. La communication in situ

3.1.1. La salle de lecture

La première méthode de communication, la plus ancienne et celle qui semble la plus évidente, est celle de la salle de lecture.

3.1.1.1. Intérêts de la salle de lecture

Chaque citoyen peut se présenter muni d'une pièce d'identité pour devenir lecteur et avoir accès à tous les documents librement communicables. La consultation des documents est entièrement gratuite car c'est un service public.

La salle de lecture à l'avantage de permettre au lecteur d'être conseillé à tout moment par le président, d'autant plus pour les nouveaux lecteurs qui ne sauraient pas comment commencer leurs recherches. Le président permet aussi d'assouplir les règles liées au délai de communicabilité. En effet, il arrive que des documents soient communicables à l'exception d'une ligne, comme c'est souvent le cas des mentions marginales dans l'état civil. Cette communication par extrait est définie par le Code des relations entre le public et l'administration à l'article L 311-7 (Legifrance, 2016). Ou bien l'intégralité du document est noncommunicable, sauf pour les descendants et uniquement pour le paragraphe concernant leur famille. La réponse à ce problème passe aussi par le président qui peut lire et transmettre l'information au lecteur, à condition que le lecteur prouve son lien de parenté (Une dérogation existe pour les généalogistes professionnels mandatés). Ainsi les informations concernant d'autres familles ou les informations plus récentes ne sont pas divulguées.

La salle de lecture dispose aussi d'ordinateurs, des lecteurs de microfilms et des tables lumineuses pour lire certaines archives qui nécessitent ces équipements.



Figure 28 : Matériel disponible en salle de lecture

Source: Elise Blaudez-Remy

Bien qu'en principe tout le monde ait accès à toutes les archives, il y a plusieurs motifs d'incommunicabilité qui sont autant de contraintes.

3.1.1.2. Limites de la salle de lecture

Le premier motif est légal. La loi protège différents types de secrets pendant une certaine durée. Les documents concernés par un ou plusieurs de ces secrets sont incommunicables pendant cette durée. C'est notamment le cas des informations concernant la vie privée des individus et le secret médical. Le Code du patrimoine définit de nombreuses situations et délais de communicabilité à respecter.

Le second motif est matériel : les archives les plus anciennes ou beaucoup consultées se dégradent et les manipuler trop souvent risque de les endommager de façon irréversible. Pour certains, le port de gants blancs est requis afin d'éviter de les tâcher. Pour d'autres, leur consultation est tout à fait impossible. Ainsi, certains documents ne sont pas disponibles en salle de lecture.

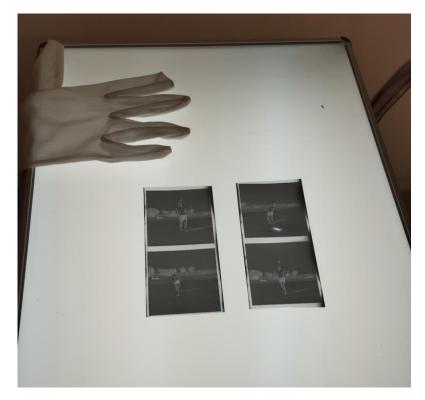


Figure 29 : Manipulation des négatifs avec des gants blancs et une table lumineuse Source : Elise Blaudez-Remy

Même s'il y a des ordinateurs, des lecteurs de microfilms et des tables lumineuses disponibles, tous les supports ne sont pas lisibles en salle de lecture. C'est notamment le cas des cassettes et CD-Rom.

Aussi, tous les citoyens ne sont pas forcément alphabètes ou, cas plus courant, n'arrivent pas à lire les anciennes écritures. Au-delà de l'évolution linguistique du latin jusqu'au français d'aujourd'hui, la calligraphie a beaucoup changé et peut être un frein à la lecture. Plusieurs agents sont formés à la paléographie et la plupart sont capables de lire d'anciennes écritures, mais ils ne peuvent pas assister en permanence les lecteurs pour lire avec eux les textes. Les présidents de salle peuvent être une aide à ce sujet, mais seulement de façon ponctuelle. Pour un réel apprentissage, l'association Archives en Limousin est accueillie au sein des ADHV et propose des cours de paléographie adaptés à différents niveaux de maîtrise.

Enfin, les horaires d'ouverture de la salle de lecture (de 8h30 à 17h sans interruption, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi) peuvent être contraignants, notamment pour les amateurs qui viennent sur leur temps libre. Une réponse partielle à cela se trouve dans le site internet qui est disponible en permanence.

3.1.2. Le site internet

3.1.2.1. Intérêts du site internet

Certains documents, tels que l'état civil, sont très demandés. Or, il n'est pas possible que beaucoup de lecteurs puissent consulter un même document en même temps. De plus, comme mentionné précédemment, certains documents ne sont pas communicables physiquement à cause de leur mauvais état, ce qui mène à la deuxième méthode de communication qu'est le site internet.

Des campagnes de numérisations ont régulièrement lieu afin de mettre à disposition les informations sous format digital et ainsi mieux répondre à la demande des lecteurs. Elles sont pour la plupart accessibles depuis le site internet ce qui permet des consultations simultanées et évite aux lecteurs de se déplacer systématiquement. Mais certaines archives ne sont disponibles uniquement depuis les postes en salle de lecture, connectés au réseau interne, car leur diffusion en ligne n'est pas autorisée par la CNIL. Suite à la numérisation, les documents sont censés ne plus être communiqués en salle de lecture, à l'exception des recherches concernant la matérialité de leurs supports (analyse du papier, du parchemin, des encres ...).



Figure 30 : Mise en ligne d'archives en actualité sur le site des ADHV

Source: https://archives.haute-vienne.fr/

L'avantage majeur du site internet est d'être disponible en tout temps et partout, ce qui est pratique pour les personnes éloignées géographiquement où ayant des difficultés à se déplacer. En revanche, ils ne peuvent pas aussi facilement bénéficier des conseils des présidents même s'ils peuvent appeler au téléphone ou envoyer des mails.

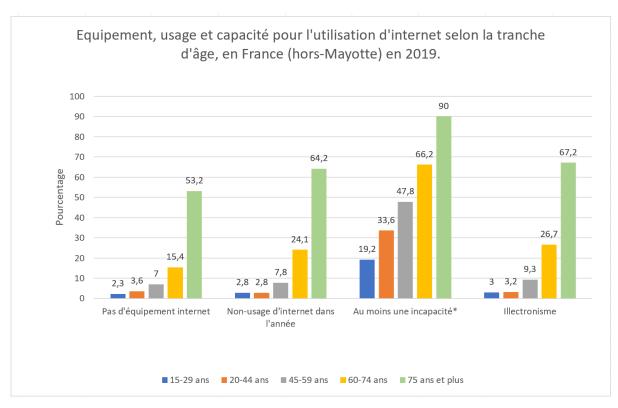
3.1.2.2. Limites du site internet

Seulement, l'inconvénient majeur est que tous les documents ne sont pas disponibles. Audelà de la réglementation du code du Patrimoine qui s'applique à l'ensemble des archives, le décret du 10 décembre 2018 précise le sort des informations en ligne (France Archives, 2022). Pour résumer, depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données des personnes en vie ne peuvent pas être diffusées sur internet. En conséquence, certaines informations ne sont disponibles que sur les ordinateurs connectés au réseau interne et il n'est pas possible d'y brancher des outils de stockage externe comme les clefs USB. Aussi, les effectifs et moyens actuels des ADHV ne permettent pas de numériser l'intégralité des 25 km de documents. Pour cette raison, ceux qui bénéficient de ce traitement sont définis à l'avance selon des critères techniques (à savoir si le support est numérisable) et intellectuels (intérêt et priorité).

Quant aux archives nativement numériques, c'est-à-dire celles dont la version originale est numérique, elles sont conservées de façon digitale mais ne sont pas nécessairement communicables ou publiables en ligne. Elles sont stockées dans des datas centers situés à Poitiers en raison d'une mutualisation avec le Service d'Archivage Électronique de la Vienne, et répliquées à l'hôtel de région basé à Limoges. Seulement, puisqu'il y a de plus en plus d'archives digitales, il y aura à l'avenir un problème de place physique pour ces datas centers. Cette problématique s'applique aussi au serveur qui accueille le site internet, les archives numérisées et les documents de travail des agents.

Les datas centers représentent une menace environnementale car il leur faut beaucoup d'espace physique et des infrastructures qui consomment beaucoup d'électricité telles que les systèmes de refroidissement et de connexion à Internet. En 2021, les datas centers représentaient 2% des émissions de gaz à effet de serre mondiales pour une consommation électrique supérieure à celle de la Grande-Bretagne (Joarson, 2021).

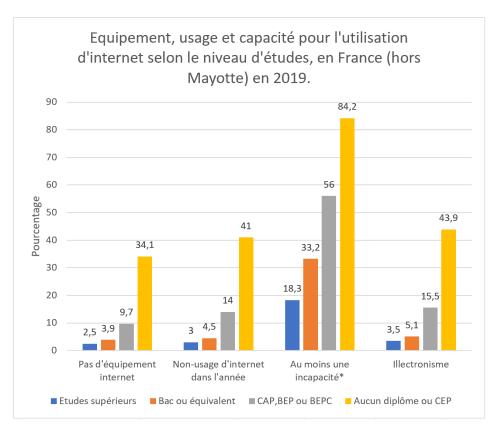
Enfin, il faut prendre en compte les inégalités d'accès au numérique. Selon une étude de l'INSEE (Vie publique, 2019) menée en 2019, 17 % de la population française n'a pas accès à Internet ou ne sait pas utiliser les outils numériques. C'est en grande partie dû à la fracture digitale qui empêche un grand nombre de personnes d'accéder à internet depuis leur domicile. C'est le cas de 53 % des personnes âgées, 16 % des ménages à faibles revenus (contre 4 % des ménages plus aisés) et de 34 % des personnes peu ou pas diplômées (contre 3 % des diplômés du supérieur). Ainsi, un tiers de la population ne sait pas utiliser les outils numériques fondamentaux, l'âge et le niveau d'étude étant les critères les plus discriminants selon l'INSEE.



^{*}Information, communication, logiciel ou résolution de problème.

Figure 31 : Équipement, usagé et capacité pour l'utilisation d'internet selon la tranche d'âge, en France (hors Mayotte) en 2019

Données sources : (INSEE, 2019) Réalisation : Elise Blaudez-Remy



^{*}Information, communication, logiciel ou résolution de problème.

Figure 32 : Équipement, usagé et capacité pour l'utilisation d'internet selon le niveau d'études, en France (hors Mayotte) en 2019

Données sources : (INSEE, 2019) Réalisation : Elise Blaudez-Remy

Plus un individu est âgé et/ou plus son niveau d'étude est faible, plus ils ont de problèmes d'équipement, d'usage ou de capacité numérique.

Mais les conditions matérielles ne sont pas la seule explication puisque 9 personnes sur 10 possèdent un appareil relié à Internet. 13 millions d'adultes délaissent totalement les outils numériques à cause d'un manque de connaissances concernant l'utilisation des outils. Cela a été particulièrement observé lors de la crise sanitaire Covid-19 qui força le développement des démarches en ligne et exposa les craintes de nombreux individus : sentiment d'échec, isolement, perte d'autonomie et de confiance en soi.

Pour toutes ces raisons qui séparent les citoyens d'Internet et les problématiques environnementales, il est nécessaire que les ADHV gardent d'autres méthodes de consultation des archives que le numérique. Le physique et le virtuel peuvent se compléter et apporter chacun leurs atouts, mais l'un ne devrait pas prendre le dessus sur l'autre.

Les archives peuvent aussi être envisagées sans l'aspect recherche. Elles peuvent être imaginées de façon plus ludique et participative grâce aux expositions et ateliers.

3.2. Les exposition et ateliers

3.2.1. L'exposition en externe

3.2.1.1. Méthodologie de l'exposition en externe

L'exposition est une méthode utilisée dans de nombreux services liés à la culture car elle est relativement simple à construire et présente de nombreux avantages.

Bien qu'il n'existe pas de méthode unique pour créer une exposition, de grandes tendances se dégagent. L'objectif des ADHV étant de mettre en valeur les documents possédés, il faut d'abord repérer les archives traitant de la thématique souhaitée, ici le sport. Un état des sources ayant été réalisé auparavant, cette étape fut rapide. Ensuite, il faut analyser les documents pour comprendre quels messages ressortent; ils serviront à établir les grands axes de l'exposition. Plusieurs méthodes propres à chaque agent peuvent être envisagées mais dans le cas de l'exposition sur le sport, un tableau Excel à été créé pour récapituler l'intérêt des documents, leur sujet principal et éventuellement quelques citations clefs. Pour faciliter sa lecture, ce tableau est divisé en quatre feuillets selon l'époque de création et la nature des documents (Iconographie, archives modernes, archives contemporaines, archives privées). Cette méthode est très longue mais permet de s'imprégner du sujet, d'acquérir une connaissance précise des documents et facilite le repérage de thématiques. De plus, cet outil pourrait être réutilisé à l'avenir pour d'autres projets.

					ARCHIVES MODERNES (1800 - 1940)	12
1					Control of the Contro	
2	Côte	Sport / théme	Date	Type de document	Intérêt	Photo prise ?
3					M - Administration générale et économie	
4	4 M 129	Agrément	03/07/1939	Lettre ministre éducation nationale	Pour avoir l'agrément, les sociétés sportives doivent mentionner dans leur statut "nul ne peut faire partie de la So	Oui
5	7 M 168	Hippique	s.d.	Dessin, plan	Ecole de dressage du Limousin. Vue aériene et plan. Voir photo x 2	Non
6	7 M 168	Hippique	01/02/1881	Lettre au préfet	Ecole de dressage en Limousin explique l'intérêt patriotique de l'école (répondre aux attentes des visiteurs désape	Non
7	7 M 168	Hippique	21/07/1912 20/07/1913	Corpus de documents	Autorisation de pari mutuel, compte rendu des opérations de pari mutuel	Non
8	7 M 168	Hippique	13/03/1918	Lettre	Impact de la guerre 14-18 sur les activités (annulation des activités et arrêt de la comptabilité)	Non
9	7 M 168	Hippique	18XX	Corpus de documents	Projet de société pour les courses tendant à soutenir l'ancienne réputation des chevaux Limousins. Ils jugent que	Non
0	7 M 168	Hippique	1880 - 1931	Statuts d'association	1885 : Société des concours hippiques du Limousin. 1901 : Syndicat des éleveurs de chevaux du Limousin. 1912 : Le Limousin Hippique.	Non
1	7 M 169	Hippique	s.d.	Carte de sociétaire	2 cartons permettant l'entrée gratuites aux concours pour les associés et leur famille (voir photo)	Oui
2	7 M 169	Hippique	1864 et 1871	3 Affiches	Ouverture de l'école de dressage. Primes de dressage et courses au trot. Concours de Chevaux (voir photos)	Oui
3	7 M 169	Hippique	09/07/1945	Statuts d'association	Chapitre III "avantage faits aux membres de la société" explique l'utilité des cartons d'associés. (voir photo)	Oui
4	7 M 169	Hippique	11/11/1871	Arrêté ministériel	Explique l'intêrét des écoles de dressage : fournir des chevaux aux agriculteurs, former les cochers, palefreniers et	Non
5	7 M 170	Hippique	1820 - 1844	Livre registre chevaux concours	Retrouver le noms des propriétaires de chevaux participants aux concours	Non
6	7 M 171 -172	Hippique	1820- 1900	Affiches	Nombreuses affiches de concours, pour illustrer. De différentes couleurs dans le 7 M 172. (voir photos)	Oui
17				N -	Administration et comptabilités communales	
8	4 N 126	Hippique	1830-1903	Plan hippodrome Texonnieras	Voir photos	Oui
9				1	F- Enseignement, affaires culturelles, sports	
0	1 T 18	Gym / scolaire / m Juillet 1882 Décret		Décret	Gymnastique et exercices militaires obligatoires dans les écoles de garçons. Bataillon scolaire exclu les personnes	Non
1	1 T 18	Gym / scolaire / n		Lettre	Crédit de 4 000 F inscrits au budget du ministre de la Guerre pour récompenser les élèves les plus distingués au m	
2	1 T 749	Institution	05/03/1927	Livret d'instructions violet	19/12/1926 : transfert du budget des subventions liées au sport du Ministère de la Guerre au Ministère de l'Instr	Non
3	1 T 894	Agrément	09/07/1920	Agrément	Document prouvant l'agrégation de l'Union Sportive du Lycée de Limoges par le Ministre de la Guerre.	Non

Figure 33 : Extrait du tableau "documents intéressant pour l'expo sport" - Archives modernes

Source : Elise Blaudez-Remy

A ce tableau se joint un fichier comportant les photos des documents observés dont le visuel est intéressant. Puisque toutes les archives ne sont pas numérisées, cela permet d'en avoir

un aperçu dont la qualité est suffisante pour travailler à la création de l'exposition. Les agents ne sont pas obligés de se déplacer systématiquement pour lire ou voir les archives, ce qui leur fait gagner un temps précieux. De plus, cela permet de sélectionner les visuels qui accompagneront les textes, d'en discuter au sein du service valorisation, avant de demander au studio de photographie de réaliser de meilleures prises de vue.

Ainsi, cinq axes ont été sélectionnés :

- Un outil militaire / patriotique
- Un moment social
- Un enjeu de santé nationale
- Les valeurs morales
- Biographies de champions olympiques Haut-Viennois (Annexe 3)

Ils se regroupent autour d'un titre (non définitif) : "Le sport : pour qui ? Pourquoi ?".

Généralement, les expositions ont lieu à la chapelle de la Visitation à Limoges mais il n'est pas rare que des expositions plus courtes soient effectuées ailleurs. Ces lieux peuvent être imposés par la personne demandant l'exposition, ils sont souvent choisis en raison de leur lien avec le sujet. C'est le cas de l'exposition sur l'attaque du Mont-Gargan qui a pris place au pied du Mont-Gargan le 06 juin 2024. Pour tous ces lieux, au-delà de la construction intellectuelle, deux notions matérielles doivent être prises en compte lors de la conception : la scénographie et les supports. Le bâtiment et l'emplacement qui accueilleront l'exposition imposent des contraintes physiques telles que le nombre et la taille des supports. L'avantage de la chapelle de la Visitation est qu'elle est bien connue du service valorisation qui sait comment s'y adapter et quelles seront les conditions de protection des documents. Mais pour tous les autres endroits, il convient de réfléchir à l'avance à l'impact de la disposition des lieux sur la scénographie et les supports.

Par exemple, l'exposition sur le sport aura lieu au stade d'athlétisme couvert CHEOPS, toujours en construction. Comme elle sera située en intérieur, les problématiques liées à la résistance des supports aux aléas météorologiques ne se posent pas. En revanche, le plan d'architecte (Annexe 4) indique que la zone réservée à l'exposition sera un long couloir. Il est donc impossible de concevoir une scénographie autre que linéaire, et les supports ne pourront pas être très volumineux. Les roll-ups et leurs variantes (kakemono, mur d'images etc) apparaissent ainsi comme la solution évidente en raison de leur format très fin et facilement transportable. Pour tout de même aboutir à une division spatiale en fonction des axes, il sera possible de placer des obstacles sur les trois-quarts de la largeur du couloir pour ne laisser qu'une ouverture menant à la zone suivante. Ces obstacles pourraient être purement décoratifs ou être des supports d'informations.



Figure 34 : Exemples de supports informatifs pour exposition, réalisés par les ADHV - à droite : roll-up, à gauche : mur d'images.

Source: Elise Blaudez-Remy

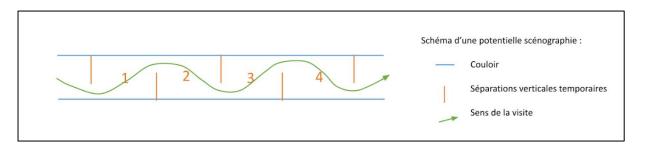


Figure 35 : Schéma d'une potentielle scénographie pour l'exposition sur le sport. Source : Elise Blaudez-Remy

Une exposition est rarement constituée uniquement de supports informatifs, mais aussi d'objets. Ceux-ci ajoutent une dimension supplémentaire et permettent une meilleure immersion dans le sujet. Des documents d'archives, des objets issus de prêts de personnes privées ou du musée national du sport situé à Nice seront donc présentés, à condition que leur sécurité puisse être assurée dans le futur bâtiment CHEOPS dont toutes les spécificités ne sont pas connues. Ces objets pourront être des tenues sportives (maillots, chaussures, gants etc.), des récompenses (médailles, coupes etc.), des accessoires (raquettes, ballons etc.), des documents etc. D'autres pourront être créés de toute pièce pour rendre l'expérience plus interactive. Parmi les idées énoncées par différents agents, il serait possible de refaire un annuaire des associations sportives afin de comparer avec la liste d'associations existantes aujourd'hui, sans détériorer l'original. Un vélo elliptique pourrait être installé pour comparer

son score à celui de champions olympiques. Des photographies d'équipes sportives locales pourraient être imprimées sur un grand support, et en faisant un trou à la place de la tête de certains joueurs, les visiteurs pourraient se photographier avec l'équipe.



Figure 36 : Bustes de mannequin pouvant servir de support à des équipements sportifs

Source : Elise Blaudez-Remy

Une fois l'exposition conceptualisée, il faut la réaliser et donc la rédiger. La connaissance des documents à permis de réaliser un résumé des notions inhérentes aux axes et de sélectionner quelques visuels (Annexe 5). Ce résumé à été partagé aux agents du service valorisation pour les introduire au sujet et donner un point de départ à la réalisation des textes. Chacun s'est vu attribuer un axe à rédiger, selon leur appétence personnelle. Bien que la rédaction des textes se base sur ce que les archives laissent apercevoir de l'histoire, il est parfois nécessaire de recourir à des sources pour compléter, mieux comprendre ou prendre du recul sur les archives. Il faut aussi prendre en compte les délais de communication des archives pour ne pas rédiger de texte dévoilant des informations qui sont encore non-communicables. Pour que les axes soient à peu près équivalents en quantité, un maximum de 7 000 signes leur à été attribué. Ensuite, le service photographie et numérisation sera chargé de réaliser des visuels comprenant les textes rédigés et des images tirées des archives. Le maximum de signes est important à respecter car une surabondance de texte ne laisserait pas assez de place aux images et aux blancs qui permettent d'aérer le visuel pour le rendre plus agréable.

Enfin, une fois l'exposition réalisée, il faudra l'évaluer. Plusieurs critères devront être pris en compte :

 Quantité et caractéristiques des visiteurs : combien de visiteurs ? Quelles tranches d'âge ont le plus été touchées ? Quelles catégories socio-professionnelles étaient présentes ?

- Schéma comportemental : est-ce que les visiteurs s'attardent davantage dans certaines zones ? Regardent-ils toute l'exposition ?
- Coûts financiers et humains : combien la réalisation a-t-elle coûté ? Combien d'agents et avec quelles connaissances ont été nécessaires ?
- Médiatique : quel a été l'impact de la communication sur la présence des visiteurs ?
 Combien d'articles de presse ont été publiés ? Par qui ont-ils été publiés ? Quel retour médiatique ?

Ces données permettront de juger le succès de l'événement mais aussi de comprendre les erreurs et les points forts afin de réaliser au mieux les prochaines expositions.

Même si les expositions précédentes n'ont pas bénéficié d'une évaluation pouvant guider la suivante, comprendre les enjeux et limites qui leur sont intrinsèquement liés permettent de se préparer au mieux.

3.2.1.2. Enjeux et intérêts de l'exposition en externe

L'exposition étant une forme de médiation et démocratisation de la culture, ses objectifs sont d'assurer au plus grand nombre un accès physique et intellectuel à la culture. Une bonne médiation répond à deux enjeux :

- Un enjeu éducatif pour sensibiliser, initier, donner une opinion, peu importe que la personne aime ou non l'œuvre présentée.
- Un enjeu citoyen, en donnant un égal accès à tous, tout au long de sa vie, à la culture.

Les archives peuvent être difficiles d'accès car la méthodologie de recherche est complexe selon les sujets. Aussi, leur lecture n'est pas toujours aisée et elles nécessitent une connaissance historique du contexte de leur création. En effet, puisqu'elles ont été créées dans un contexte qui a influencé leur rédaction, il faut savoir discerner ce qui relève de l'information factuelle de l'information biaisée. Une exposition permet de contrer ces difficultés car les étapes de recherche des documents, de lecture et de renseignements sur le contexte historique ont déjà été réalisées. Puis, la rédaction des textes de façon vulgarisée (c'est-à-dire en mettant à portée du grand public des connaissances techniques et/ou scientifiques) permet de condenser et faire accéder le lecteur aux informations beaucoup plus rapidement que s'il devait entreprendre l'intégralité du processus de recherche.

De plus, en faisant se déplacer les archives vers le public, cela incite le public à se diriger vers les archives en retour. La diversité de formats et thématiques présentés permet de faire prendre conscience de ce qui peut avoir sa place aux Archives Départementales. Un visiteur d'exposition pourrait réaliser qu'il possède des documents similaires, ayant potentiellement la valeur d'archives, et donc rentrer en contact avec le service collecte pour proposer un don ou un prêt. Les expositions sont un moment privilégié pour initier des contacts avec les producteurs privés en leur montrant comment leur don ou prêt pourrait être utilisé et protégé.

Enfin, puisque cette exposition est réalisée à partir d'archives citées, cela peut être un point de départ pour des chercheurs ou curieux qui s'intéressent au sport. Ils ont un aperçu de la diversité de documents disponibles, et en relevant leurs côtes, ils peuvent entamer leur recherche de façon plus efficace. Il en va de même pour les personnes n'ayant jamais songé à étudier le sport ou qui ne soupçonnaient pas que les archives puissent couvrir ce sujet. Les expositions font émerger des thématiques et des archives qui, autrement, seraient potentiellement restées dans l'ombre.

3.2.1.3. Limites de l'exposition en externe

Seulement, les expositions traditionnelles (supports écrits et visuels) ne sont pas accessibles à tous. Même en employant la méthode FALC (Facile À Lire et à Comprendre), la lecture reste une barrière pour ceux qui ne savent pas ou ne peuvent pas lire, n'aiment pas lire en grande quantité. Cela concerne les enfants en bas âge, les personnes avec des problèmes de vue, celles avec des problèmes de concentration, celles avec des problèmes de lecture (dysorthographie, dyslexie etc.), ou celles pour qui le français n'est pas la langue maternelle.

Aussi, pour une vulgarisation réussie, il faut que le rédacteur ait une connaissance historique assez précise sur le sujet, et que ses éventuelles convictions personnelles n'influencent pas sa rédaction. Sinon, les biais dont il aura été victime seront transférés sur le lecteur. Pour éviter cela, le rédacteur doit toujours rester critique de ses sources, et idéalement il doit travailler avec un ensemble de personnes diverses.

L'accès physique doit également être pris en compte. Les standards scénographiques muséaux, qui peuvent être appliqués ici, veulent que le centre des supports soit situé à une hauteur de 1m60. L'objectif est que le haut et le bas puissent être visibles peu importe la taille de la personne qui les regarde. Mais cela s'applique uniquement aux dispositifs plats et verticaux comme les tableaux ou les roll-ups. Une tablette tactile ou un objet posé sur un support horizontal (pilier, table etc.) ne seront pas utilisables ou visibles par des personnes particulièrement petites (enfants, personnes handicapées).

Enfin, l'exposition réalisée par les ADHV étant dépendante de l'inauguration du stade CHEOPS, elle ne pourra pas bénéficier du label Olympiade culturelle. L'ouverture du stade était à l'origine estimée à l'été 2024 mais des retards dans les travaux repoussent la date vers fin 2024 (Pélissier, 2024). Or, l'Olympiade culturelle étant une programmation artistique et culturelle se terminant le 08 septembre 2024, l'exposition ne sera pas éligible au label (Paris 2024, s.d.).



Figure 37 : Photographie du stade CHEOPS en chantier

Source: Pascal Coussy - (Pélissier, 2024)

En parallèle de ces expositions plus imposantes, les ADHV utilisent leur hall pour des expositions demandant moins de préparation mais qui restent en place sur de plus longues durées.

3.2.2. L'exposition en interne

3.2.2.1. Présentation et méthodologie de l'exposition en interne

Le bâtiment des ADHV a été construit de telle sorte que l'accès à la salle de lecture se fait en passant obligatoirement dans le hall où se situent des vitrines d'exposition (à l'exception de l'accès réservé au personnel). Il y a un total de trois vitrines fixes, trois vitrines mobiles en forme de tables, et une armoire mobile. Deux roll-ups présentant l'histoire des archives et l'évolution des ADHV restent en permanence dans le hall.



Figure 38 : Hall d'exposition des ADHV

Source : Elise Blaudez-Remy

Avec un peu de créativité, même les fenêtres peuvent servir de support comme l'a démontré l'exposition Chigot avec ses vitrophanies.



Figure 39 : Vitrophanies de l'exposition Chigot, dans le hall des ADHV Source : Elise Blaudez-Remy

Le thème des expositions est décidé en concertation entre le service valorisation et la direction. Si possible, il est décidé en fonction des actualités (par exemple, l'anniversaire d'une date historique) ou des politiques de collecte menées. Ainsi, l'exposition montée en juillet 2024 porte sur les quartiers, en lien avec les collectes à venir.

La méthodologie utilisée est très différente de celle présentée précédemment car aucun texte n'est requis. L'objectif est de mettre en avant les documents conservés, sans pour autant les analyser. Les côtes et titres des documents sont indiqués sur des cartels pour qu'une personne intéressée puisse entamer plus facilement ses recherches. Les documents choisis tendent à être plutôt visuels que rédigés car ils sont plus faciles à comprendre rapidement et plus attirants.



Figure 40 : Vitrine de l'exposition sur les quartiers, figurant des documents et leur cartel Source : Elise Blaudez-Remy

3.2.2.2. Intérêts de l'exposition en interne

Ces expositions sont particulièrement intéressantes pour les groupes visitant les archives sans effectuer d'atelier car dans les magasins, les documents ne sont pas mis en valeur. Étant donné qu'ils sont rangés dans des boîtes opaques ou dans des tiroirs, à moins que le guide ne décide d'ouvrir une de ces boîtes, les visiteurs pourraient ne voir aucun document. En opposition, l'exposition donne un meilleur aperçu des documents d'archives et permet de les observer plus facilement que dans les magasins, étroits et froids.

Pour les lecteurs, qui passent nécessairement devant, l'exposition est une incitation à s'intéresser à d'autres sujets que ceux de leur recherche. Elle peut les aider à élargir leurs horizons ou à entamer des recherches sur le thème exposé. Sur le long terme, c'est une façon de mettre en valeur la diversité des sources disponibles.

Tout comme l'exposition en extérieur, c'est aussi un rappel de quels documents peuvent être considérés comme des archives. Cela peut inciter des potentiels détenteurs à donner ou prêter leurs archives.

Quant aux documents, les vitrines étant sécurisées et sous la surveillance de l'agent d'accueil, ils sont protégés du vandalisme.

3.2.2.3. Limites de l'exposition en interne

Seulement, le lieu n'est pas idéal pour les accueillir sur le long terme. Ni le plexiglass des vitrines ni les fenêtres ne sont traités pour protéger les documents du soleil. Certains étant particulièrement fragiles à la lumière, il n'est pas possible de les exposer.

Quant aux personnes venant aux archives en étant déjà des lectrices, ou étant sur le point de le devenir, elles viennent avec un objectif de recherche précis qui ne les amène pas forcément à s'arrêter pour observer l'exposition. Elle n'attire pas les simples curieux qui se déplacent uniquement pour cela et n'est donc pas un vecteur d'attraction.

En raison de ces nombreux inconvénients liés aux expositions externes et internes, d'autres méthodes de médiation peuvent être envisagées pour rendre les archives accessibles aux citoyens.

3.2.3. L'atelier et la visite

3.2.3.1. Présentation des ateliers et visites

Là où l'exposition vise un public large, l'atelier s'adresse à des plus petits groupes aux profils mieux définis. Selon les requêtes formulées, ils peuvent prendre diverses formes bien qu'ils commencent généralement par une visite des lieux et une explication des missions des Archives Départementales.

La majeure partie des demandes d'ateliers émanant de classes primaires, l'enseignant demande à ce qu'ils soient construits de façon à s'intégrer dans le programme scolaire. En 2024, la thématique de la laïcité a été fortement plébiscitée car les Archives Départementales conservent des documents datant d'avant et après la séparation de l'Etat et de l'Eglise qui sont intéressants à comparer. Le service valorisation ne propose pas encore de catalogue référençant les différents ateliers possibles mais s'adapte à chacune des demandes pour exposer des documents soigneusement choisis selon le public. Par exemple, le service valorisation s'efforce de trouver des plans de l'école et des clichés du village ou quartier des écoliers venant visiter. L'objectif est que les élèves reconnaissent les lieux et les comparent avec leur aspect actuel.

En juin, la venue de l'école du quartier de Bellevue-Naugeat (Limoges) qui n'avait pas demandé de thématique particulière a été l'occasion de créer une maquette pédagogique. Quatre ateliers ont été créés et les élèves, répartis en petits groupes, sont passés de l'un à l'autre toutes les vingt minutes. Ces ateliers consistaient en :

- Un tableau à compléter avec des images selon les grandes périodes historiques en colonnes et les catégories (objet, support d'écriture, habitat etc.) en lignes visant à faire prendre conscience de la notion de temps;
- Une analyse d'images visant à découvrir d'anciens métiers ;

- Un quizz sur un soldat de la 1ère Guerre mondiale visant à comprendre les mécanismes de la recherche généalogique;
- Une réflexion autour de photographies de vie visant à comparer les façons de vivre d'aujourd'hui avec celles d'autrefois.

Ces ateliers ayant été réalisés pour la première fois, et simultanément, des points forts et faibles ont été relevés dans le but d'être améliorés les prochaines fois.

Les associations sont aussi demandeuses de visites aux archives. Généralement, elles visitent les lieux et peuvent ensuite regarder des documents présélectionnés en lien avec l'objet de leur association. Mais en 2024, un tout nouveau format a émergé : le partenariat. Ainsi, les agents du service valorisation ont rencontré la Fondation Delta Plus, présentée précédemment, dans ses locaux pour enseigner l'art héraldique. Les personnes de la fondation sont ensuite venues aux archives pour visiter les lieux lors d'une autre séance. Les deux séances suivantes étaient consacrées à la réalisation et la peinture d'une assiette et d'un blason en argile afin de mettre en pratique leur connaissance des blasons, le tout dans la salle de conférence des ADHV et sous les instructions d'une artiste céramiste (Elise Lefebvre). Enfin, les objets créés ont été cuits par l'artiste et remis à leurs propriétaires lors d'une cinquième séance qui fut pour eux l'occasion de présenter leur travail. Ils ont aussi reçu un petit fascicule résumant les bases de l'héraldique pour qu'ils puissent s'en souvenir et décrire leurs œuvres avec les termes adaptés.



Figure 41 : Blasons et fascicule réalisés à l'issu du partenariat avec la Fondation Delta Plus Source : https://www.facebook.com/deltaplus87/

De mars à septembre 2022, des petits ateliers nommés "Jeudi des archives" étaient publiés chaque semaine sur la page Facebook du département de la Haute-Vienne. Ils sont toujours disponibles sur le site des archives (Archives départementales de la Haute-Vienne, s.d.). Ils

consistaient en une énigme hebdomadaire accompagnée d'une image dont l'objectif était de faire découvrir des éléments de l'histoire locale à travers les archives. Cette initiative n'a été que temporaire alors qu'elle permettait aux abonnés Facebook du département de découvrir les sujets et typologies de documents disponibles aux Archives Départementales. Il est probable qu'ils ne se seraient pas intéressés aux ADHV sans les Jeudis des archives puisque les abonnés de la page Facebook ne la suivent pas forcément pour les actualités des ADHV.

Les Archives Départementales ont donc l'habitude de composer avec différents formats d'ateliers, mais pour les réaliser au mieux il faut comprendre quels en sont les enjeux et limites.

3.2.3.2. Enjeux des ateliers et des visites

Le premier enjeu des ateliers, et notamment de la visite qui les précède, est de sensibiliser au rôle des Archives Départementales et à l'intérêt des archives. Ils visent à faire comprendre que chaque citoyen est producteur d'archives, que ce soit à titre personnel ou professionnel, et donc qu'il peut participer activement à la collecte. Les ateliers montrent aussi que les archives participent au devoir de mémoire et donc que leur bonne conservation est une nécessité morale.

Le second enjeu est de s'adapter aux différents publics, qu'ils soient scolaires, handicapés, dits "éloignés de la culture", associatifs, professionnels ou autres. En se concentrant sur un sujet précis théoriquement intéressant pour le groupe visé et en employant du vocabulaire et des méthodes adaptés, il est plus simple de se faire comprendre et créer des interactions.

Or, de la conceptualisation des ateliers à leur réalisation, un nombre important de limites viennent entraver leur bon déroulement. Ce sont tout autant de choses dont il faut être conscient pour les éviter au mieux.

3.2.3.3. Limites des ateliers et des visites

La conception des ateliers incombe aux agents du service valorisation, seulement leurs spécialités ne couvrent ni toutes les périodes historiques, ni les programmes de l'Education Nationale, ni les techniques de médiation. Il leur faut donc prendre du temps pour se renseigner sur les sujets demandés par les visiteurs et leurs attendus. Pour cela, une professeure des écoles rejoint le service valorisation une demi-journée par semaine pour renseigner sur les programmes scolaires et les capacités et connaissances des élèves selon leur classe. Le but de ces échanges est de créer des ateliers dont le niveau est adapté aux élèves et aux connaissances qu'ils sont censés acquérir dans l'année. Cependant, malgré ce travail préparatoire, les agents des archives ne peuvent se substituer à l'enseignant.

De plus, puisque les ADHV créent des ateliers sur-mesure à quasiment chaque groupe, ce long temps de préparation doit être pris à chaque fois. La mallette pédagogique permet de réutiliser et perfectionner des ateliers et donc de supprimer l'étape de recherche et de création. Celle créée en juin 2024 demande à être améliorée et complétée pour prendre en compte une meilleure diversité de publics et de sujets. Cette mallette pourrait être liée à un catalogue disponible publiquement pour inviter les groupes à sélectionner des ateliers qui leur plaisent. Ce catalogue serait aussi utile à communiquer pour montrer ce que les ADHV sont capables de réaliser, et ainsi, attirer davantage de groupes.

- Découvrir le dessin dans les archives
- La Chasse aux Trésors
- * À vos plumes !
- Il y a "Archives" et "archives" : visite guidée du bâtiment
- Vivre au front en 14-18
- Les états généraux de 1789, un jeu de rôle
- La Contre-Révolution en Lozère (1792-1793)

Découvrir le dessin dans les archives



Niveaux ciblés : cycle 2 et cycle 3.

À partir de l'exposition « *Crayonner, esquisser, colorier... Les dessins dans les Archives !* » , le service éducatif a décliné un atelier en deux versions (pour les élèves de cycle 2 et pour ceux de cycle 3). L'exposition qui date de 2013 bénéficie déjà d'un livret pédagogique mais qui est plutôt destiné aux élèves de collège. Désormais, les Archives pourront recevoir les élèves de primaire qui découvriront ainsi les richesses picturales de la Lozère. Le but de l'atelier est surtout de faire comprendre aux plus petits les différentes fonctions du dessin. Pour

cela, trois thèmes ont été retenus : « Localiser », « Bâtir » et « Embellir ».

Pour en savoir plus

Livret enseignant cycle 3 pdf - 14876 Ko

Livret enseignant cycle 2 pdf - 14828 Ko

Figure 42 : Extrait du catalogue d'ateliers proposé aux Archives de la Lozère Source : (Archives départementales de la Lozère, s.d.)

Puis, lors des visites, les normes de sécurité exigent que les groupes soient limités à 19 personnes (guide inclus). Ce qui signifie que pour accueillir les groupes plus nombreux, il faut les diviser en sous-groupes et donc avoir autant de guides que de sous-groupes qui, de

surcroît, devront s'organiser pour se suivre ou se croiser sans se rejoindre. En conséquence, plus les groupes sont importants, plus il faut d'agents disponibles et capables de diriger un groupe. Il faut également prendre en compte que la visite mène les groupes à se rendre dans les bureaux des agents et en salle de lecture ce qui peut déranger les agents et les lecteurs dans leur travail.

Enfin, le service valorisation ne compte pas de médiateur parmi ses agents. Or, cela pourrait améliorer la qualité des ateliers car un médiateur pourrait mettre à profit différentes techniques et les enseigner à ses collègues. Ainsi, les visites et ateliers pourraient être plus adaptés aux publics, que ce soit dans le langage utilisé, la captation de l'attention ou la maîtrise du temps.

4. Conclusion

L'institution des Archives a été créée dans un but de conservation des archives pour permettre aux citoyens de faire valoir leur droit et de connaître leur histoire personnelle ou commune. Pour assurer cela, les producteurs publics, qu'ils soient des institutions publiques ou des personnes remplissant une mission de service publique, sont légalement obligés de verser leurs archives. Mais ces archives publiques ne permettent pas de comprendre l'histoire dans toute sa complexité, elles ont besoin d'être complétées par les archives privées qui couvrent des aspects plus précis de l'histoire. Seulement, elles sont plus difficiles à obtenir.

Pour répondre à cet objectif majeur de mise à disposition de l'histoire aux citoyens, de nombreux outils ont été mis en place, dont certains prenant la forme de missions confiées aux Archives Départementales.

Des outils légaux permettent de forcer le versement des archives publiques et des outils humains visent à sensibiliser les personnes privées à l'intérêt du don ou prêt. La presse et le contact direct sont les deux moyens les plus courants mais comme l'a démontré la Grande Collecte des archives du sport, ils ne sont pas forcément efficaces selon les territoires ou les thématiques.

Des outils de recherche, issus d'un bon classement, valorisent les fonds en les rendant plus facilement accessibles. Ils permettent autant aux lecteurs qu'aux agents des ADHV de comprendre quels documents existent, et donc, lesquels sont encore à retrouver. L'outil humain peut également être utilisé pour guider les lecteurs dans leurs recherches, notamment le président de salle de lecture qui oriente les lecteurs vers les fonds adéquats, parfois insoupçonnés. Il peut aussi permettre un accès à certaines informations inscrites dans des documents non-communicables.

Les outils scientifiques et techniques interviennent majoritairement dans la mission de conservation. Que ce soit à travers les contenants et supports physiques, les lieux de stockage ou la numérisation, ils allongent la durée de vie des informations et permettent leur lecture par un plus grand nombre.

Tout le monde n'étant pas égal face à la lecture et la méthodologie de recherche, des outils ludiques sont présents pour valoriser les fonds en mettant en avant certaines sources et certains sujets. Cela passe par la vulgarisation que ce soit à travers des expositions internes ou externes, des visites, ou des ateliers. L'humain intervient directement dans ces processus car il en est l'interface.

Si ces outils sont bien mis en place, alors les rôles et les capacités des Archives Départementales sont mieux compris des personnes publiques et privées, et la confiance envers l'institution est améliorée. La participation des citoyens aux missions des Archives Départementales sera donc bonifiée. En particulier, les visiteurs d'exposition et les participants aux ateliers pourraient s'engager ensuite dans la collecte que ce soit en donnant ou prêtant leurs archives, ou en parlant des Archives Départementales autour d'eux. Cela aurait aussi un impact sur les services publics ayant reçu les conseils des ADHV qui devraient engager de meilleures techniques de conservation et de gestion de leurs archives. Les lecteurs participeraient également à la vie des informations grâce à leurs recherches qui sont utilisées à des fins personnelles ou de publication scientifique.

Malgré cette multiplicité d'outils pour valoriser les fonds, de nombreuses limites sont à prendre en compte bien qu'il est parfois possible de les contrer en mettant en place certaines mesures. Seulement, pour les fonds privés sur lesquels n'incombe aucune obligation, la sensibilisation est la seule option, mais c'est un long processus. La Grande Collecte des archives du sport représente bien cette difficulté : très peu de producteurs privés ont confié leurs archives aux ADHV sur la première moitié de 2024. Heureusement, ce n'est pas la fin de cette collecte car elle continuera sur le long terme : une impulsion a été lancée et il faut l'entretenir. Pour la mener à bien, tous les outils devront être maniés en même temps et selon une ligne de conduite cohérente, ce qui nécessite une communication efficace entre les services des Archives départementales de la Haute-Vienne.

Références

- (s.d.). Consulté le Aout 2024, sur Legifrance: https://www.legifrance.gouv.fr
- Académie de Paris. (s.d.). L'Odyssée Olympique la lettre d'information. Consulté le Aout 2024, sur Académie de Paris: https://www.ac-paris.fr/l-odyssee-olympique-la-lettre-d-information-125528
- Archives départementales de la Haute-Vienne. (2024, Juin 06). État des sources relatives au sport conservées aux Archives départementales de la Haute-Vienne. Récupéré sur Archives départementales de la Haute-Vienne: https://archives.haute-vienne.fr/rechercher/etats-des-sources/sport
- Archives départementales de la Haute-Vienne. (s.d.). *Historique du service*. Consulté le Aout 2024, sur Archives départementales de la Haute-Vienne: https://archives.haute-vienne.fr/venir/qui-sommes-nous-/historique-du-service?arko_default_60897a2e64a83--ficheFocus=
- Archives départementales de la Haute-Vienne. (s.d.). Le jeudi des archives. Consulté le Aout 2024, sur Archives départementales de la Haute-Vienne: https://archives.haute-vienne.fr/decouvrir-apprendre/le-jeudi-des-archives
- Archives départementales de la Haute-Vienne. (s.d.). *Pièces isolées et petits fonds (1 J)*.

 Consulté le Aout 2024, sur Archives départementales de la Haute-Vienne:

 https://archives.haute-vienne.fr/rechercher/guide-du-chercheur/archives-privees/documents-isoles-petits-fonds/pieces-isolees-et-petits-fonds-1-j
- Archives départementales de la Haute-Vienne. (s.d.). Vos archives de la Grande Guerre nous intéressent. Consulté le Aout 2024, sur Archives départementales de la Haute-Vienne: https://archives.haute-vienne.fr/decouvrir-apprendre/actualites-archivees/vos-archives-de-la-grande-guerre-nous-interessent
- Archives départementales de la Haute-Vienne. (s.d.). Vos archives font l'histoire du sport !

 Consulté le Aout 2024, sur Archives départementales de la Haute-Vienne:

- https://archives.haute-vienne.fr/venir/quoi-de-neuf-/vos-archives-font-lhistoire-dusport-
- Archives départementales de la Lozère. (s.d.). Ateliers proposés aux Archives. Consulté le Aout 2024, sur Archives départementales de la Lozère:

 https://archives.lozere.fr/n/ateliers-proposes-aux-archives/n:278
- Association des Archivistes Français. (2020). *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste.* (A. d. Français, Éd.) Association des Archivistes Français.
- CNOSF. (2022, Octobre 14). *Académie Nationale Olympique Française*. Récupéré sur CNOSF: https://cnosf.franceolympique.com/academie-nationale-olympique-francaise
- CNOSF. (2024, Février 13). *Les Missions*. Récupéré sur CNOSF: https://cnosf.franceolympique.com/les-missions
- Destination Limoges. (s.d.). *Limoges Terre de Jeux 2024*. Consulté le Aout 2024, sur

 Destination Limoges: https://www.destination-limoges.com/nos-activites/bouger-enpleine-nature/limoges-terre-de-jeux-2024/
- Flandrin, A. (2013, Novembre 16). La "grande collecte" numérise des milliers d'archives inédites de la guerre de 14-18. *Le Monde*. Récupéré sur https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/16/la-grande-collecte-numerise-desmilliers-d-archives-inedites-de-la-guerre-de-14-18_3514864_3224.html
- France Archive. (2014, Juillet 01). Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques. Récupéré sur France Archive:

 https://francearchives.gouv.fr/fr/circulaire/CADRE_METHODO_2014_07
- France Archives. (2009, Aout 28). *Tri et conservation des archives produites par les services*communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et structures intercommunales. Récupéré sur France Archives:

 https://francearchives.gouv.fr/fr/circulaire/DPACI_RES_2009_018

- France Archives. (2022, 04 27). *La mise en ligne par les services d'archives*. Récupéré sur France Archives: https://francearchives.gouv.fr/fr/article/26287560
- France Archives. (2024, Aout 05). Jeux olympiques et paralympiques de 2024 : valoriser les archives du monde du sport. Récupéré sur France Archives:

 https://francearchives.gouv.fr/fr/article/707563821
- France Archives. (2024, Aout 05). *Jeux olympiques et paralympiques de 2024 : valoriser les archives du monde du sport*. Récupéré sur France Archives:

 https://francearchives.gouv.fr/fr/article/769808825
- France Archives. (2024, Juillet 01). *La Grande Collecte des archives du sport*. Récupéré sur France Archives: https://francearchives.gouv.fr/fr/article/667843638
- France Info. (2013, Novembre 07). *Une collecte d'archives pour faire vivre le souvenir de la première guerre mondiale*. Récupéré sur France Info:

 https://www.francetvinfo.fr/societe/guerre-de-14-18/video-une-collecte-d-archives-pour-faire-vivre-le-souvenir-de-la-guerre-14-18_453148.html
- Galland, B. (2016). *Les archives*. Récupéré sur Cairn Info: https://www.cairn.info/les-archives--9782130748496-page-7.htm
- INSEE. (2019, Octobre 30). Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base. Récupéré sur INSEE:

 https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397
- Joarson, A. (2021, Mars 18). Data center : l'impact des infrastructures sur l'environnement et les solutions possibles. Récupéré sur Le big data: https://www.lebigdata.fr/data-center-impact-environnement
- Le Populaire du Centre. (2013, Novembre 11). Une grande collecte des souvenirs de 14-18.

 Le Populaire du Centre. Récupéré sur https://www.lepopulaire.fr/limoges87000/actualites/une-grande-collecte-des-souvenirs-de-14-18_1760424/

- Legifrance. (2016, Janvier 01). Code des relations entre le public et l'administration.

 Récupéré sur Legifrance:

 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031367719
- Martin, A.-C. (2013, Novembre 15). 14-18: la «Grande Collecte» remporte un vif succès. *Le Figaro*. Récupéré sur https://www.lefigaro.fr/histoire/centenaire-14-18/2013/11/15/26002-20131115ARTFIG00558-14-18-la-grande-collecte-remporte-un-vif-succes.php
- Michelon, V. (2018, Novembre 09). Centenaire de l'armistice "Grande collecte": ces milliers de documents qui donnent "accès à l'intime" des soldats de 14-18. Récupéré sur TF1 Info: https://www.tf1info.fr/societe/centenaire-de-l-armistice-grande-collecte-ces-milliers-de-documents-qui-donnent-acces-a-l-intime-des-soldats-de-14-18-2101964.html
- Ministère de la culture. (2024, Janvier). *Organigramme institutionnel du ministère le Culture*.

 Récupéré sur Ministère de la culture: https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide-ne-pas-supprimer/Organigramme-institutionnel-du-ministere-de-la-Culture-janvier-2024
- Ministère des sports et jeux olympiques et paralympiques. (2024, Mars 05). *Préparez-vous pour « La Grande Collecte du Sport 2024 »*. Récupéré sur Ministère des sports et jeux olympiques et paralympiques: https://www.sports.gouv.fr/preparez-vous-pour-lagrande-collecte-du-sport-2024-2583
- Paris 2024. (s.d.). *Olympiade Culturelle*. Consulté le Aout 2024, sur Paris 2024: https://olympics.com/fr/paris-2024/les-jeux/celebration/olympiade-culturelle
- Pélissier, M. (2024, 01 27). EN IMAGES. Le futur stade d'athlétisme couvert de Limoges sort de terre. *France Info*. Récupéré sur France Info: https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/en-images-le-futur-stade-d-athletisme-couvert-de-limoges-sort-de-terre-2913593.html

- Radio France. (2024, Février 07). Les archives départementales de la Haute-Vienne lancent un appel avant les Jeux Olympiques de Paris. Récupéré sur Radio France:

 https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/france-bleu-limousin-sport/les-archives-departementales-de-la-haute-vienne-lancent-un-appel-avant-les-jeux-olympiques-de-paris-8745538
- Thomas, B., & Ostermann, J. (2024, Février 07). Les archives départementales de la Haute-Vienne lancent un appel avant les Jeux Olympiques de Paris. *France Bleu Limousin*. Récupéré sur https://www.francebleu.fr/emissions/france-bleu-limousin-sport/lesarchives-departementales-de-la-haute-vienne-lancent-un-appel-avant-les-jeuxolympiques-de-paris-8745538
- Truchassou, J. A. (2023, Novembre 02). Vous possédez des trésors sportifs ? La "grande collecte des archives du sport" passe aussi par la Haute-Vienne. *Le Populaire du Centre*. Récupéré sur https://www.lepopulaire.fr/limoges-87000/sports/vous-possedez-des-tresors-sportifs-la-grande-collecte-des-archives-du-sport-passe-aussi-par-la-haute-vienne_14397698/
- Vie publique. (2019, Novembre 13). Fracture numérique : l'illectronisme touche 17% de la population en 2019 selon l'Insee. Récupéré sur Vie publique: https://www.vie-publique.fr/en-bref/271657-fracture-numerique-lillectronisme-touche-17-de-la-population

Annexes

Annexe 1. Lettre envoyée aux associations sportives de la Haute-Vienne	74
Annexe 2. Analyse de classement de la Fédération de Tennis de Haute-Vienne	75
Annexe 3. Textes pour l'exposition sur le sport	
Annexe 3.3. Richard Dacoury	82
Annexe 4. Plan de l'architecture du stade CHEOPS	85
Annexe 5. Proposition de thématiques pour l'exposition sur le sport	86

Annexe 1. Lettre envoyée aux associations sportives de la Haute-Vienne



Pôle Développement Direction culture-sport-vie associative Archives départementales 1 allée Alfred Leroux 87000 Limoges Tél.: 05.55.50.97.60

Courriel: contact.archives@haute-vienne.fr
Affaire suivie par: Patrick NICOT

Madame, Monsieur

Par courriel

Limoges, le 27 novembre 2022

Réf. : PJ :

Madame, Monsieur,

L'imminence des Jeux olympiques de 2024 en France rappelle l'intérêt de préserver et de valoriser le patrimoine sportif. La Haute-Vienne, labellisée Terre de jeux, est riche d'une histoire sportive ancienne et variée.

Les Archives départementales de la Haute-Vienne mettent en œuvre l'opération de grande collecte des archives du sport, pilotée par le Service interministériel des archives de France (Ministère de la Culture), en partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et l'Académie nationale olympique française (ANOF).

Les Archives départementales ont pour mission de collecter les archives qui racontent l'histoire de notre territoire, afin de les conserver dans des conditions optimales et de les partager au plus grand nombre, en salle de lecture ou lors d'expositions ou manifestations variées.

Athlètes, entraîneurs, clubs, amateurs... Les documents produits par les différents acteurs du monde du sport constituent la mémoire de cette pratique et méritent de rejoindre les Archives départementales pour être conservés dans des conditions optimales et valorisés.

A ce titre, nous souhaiterions évaluer les documents que vous possédez concernant l'histoire du club et vous proposer différentes options comme la reproduction des documents les plus emblématiques, le prêt pour une exposition ou bien le don aux Archives départementales.

Je vous saurai gré de contacter M. Patrick NICOT, responsable des archives privées, au <u>05.55.50.73.75</u> ou bien par mail à l'adresse <u>contact.archives@haute-vienne.fr</u> afin de lui proposer vos archives et de convenir d'un rendez-vous pour venir les évaluer.

Je reste à votre disposition pour toute précision supplémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur des Archives départementales de la Haute-Vienne

Michel SARTER

Annexe 2. Analyse de classement de la Fédération de Tennis de Haute-Vienne

Comité de Lawn-Tennis de la Haute-Vienne. - Création : statuts et récépissés (16/01/1985 - 15/12/1995), Journal Officiel (11/02/1970).

Comité départemental de la Haute-Vienne de Tennis. - Création : statuts et récépissés (02/12/1995 - 27/09/2019). Fonctionnement : Procès-verbaux d'Assemblée Générale (19/11/2004 , 23/12/2011), Liste des membres du comité de direction, correspondance.

Syndicat des Services du Limousin. - Activité : accord syndical CFDT avec récépissé de dépôt portant sur l'aménagement, l'organisation et la réduction du temps de travail (02/01/2002), convention de partenariat (08/04/1997). Administratif : Certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements, bulletins d'adhésion, questionnaire, mandat présidentiel (04/12/2001). Correspondance (04/12/2001 – 05/12/2002).

Don de M. Lucas Esquieu, représentant la Fédération de tennis. Entrée n°2024/72

1970 - 2019

Annexe 3. Textes pour l'exposition sur le sport

Annexe 3.1. Joseph Guillemot

Joseph Guillemot - coureur

A travers son stade, Le Dorat garde encore aujourd'hui le souvenir de son grand champion olympique Joseph Guillemot. Né dans cette commune Haute-Viennoise le 1^{er} octobre 1899, c'est au jeune âge de 20 ans qu'il triompha à l'épreuve du 5000m des Jeux Olympique d'Anvers (Belgique) en 1920. Ce personnage dynamique et fort en caractère réalisa un palmarès aussi important que ces ambitions pour le milieu sportif tout en cumulant les situations fantasques.

Vers la fin de sa vie, il couche ses mémoires sur papiers en commençant par ces mots : « Dans mon enfance, je savais que je me déplaçais très vite en courant d'un endroit à un autre, surtout quand je jouais à certains jeux où il fallait se sauver avec des camarades beaucoup plus grands et plus âgés que moi. ». Mesurant 1m60 pour 54kg, cette phrase resta longtemps une vérité.

L'athlétisme à l'armée :

Guillemot fait ses débuts dans l'athlétisme à l'armée qu'il rejoint en avril 1918. Lors des épreuves d'incorporation pour classement, il remporte la demi-finale du 1500m alors qu'il était chaussé d'espadrilles, et la finale en portant un bain de mer. L'armée sera l'occasion de participer à de nombreuses compétitions, de remporter divers prix et de rencontrer des personnages historiques comme le Général Pétain. Ce dernier qui apprécia sa performance au 3 000m aux jeux interalliés de Metz voulu le voir à nouveau sur le 1500m. Le sportif fatigué, n'était pas censé participer à cette seconde épreuve mais le Général ordonna à un lutteur de le porter jusqu'à la ligne de départ. Il remporta la victoire et fut récompensé de deux portefeuilles brodés en lettre d'or au nom du Général.

Bien qu'ayant subi une attaque au gaz moutarde pendant la guerre, son rapport à la santé était particulier. Avant les courses, il appréciait un verre d'alcool et une cigarette pour se donner un coup de pouce. S'il avait mal au ventre, du sucre et du cognac lui permettaient d'assurer l'épreuve. A propos du championnat national anglais de cross-country, il écrit : « je me mis en tenue d'athlètes recouvert de mon survêtement, une minute avant de me mettre sous les ordres du starter j'allumais un cigare et viens prendre ma place sur la ligne de départ, j'ai tiré 2 à 5 bouffées de fumée et remis le cigare à Monsieur Georges Berretrot. [...] (après l'arrivée je rallumais le cigare). » Malgré une épreuve de parcours, il remporta la victoire.

Les Jeux Olympiques d'Anvers - 1920 :

Étant de nature matinale, Joseph réalisait son entraînement pour les Jeux Olympiques, seul et avec sérieux, au stade Pershing à Paris. Un matin, il réalisa 5000m en 13min 54s ce qui le

surpris lui-même. Confiant en ses capacités, il garda ce score secret et quand ses camarades de l'Ecole de Joinville lui demandaient ce qu'il comptait faire pour les Jeux, il répondait comptait gagner. On le trouva trop prétentieux, on le brima, et le capitaine Guilgars l'obligea à courir sous la menace, chronomètre en main et devant des témoins. Prouvant ainsi sa valeur malgré lui, ses camarades cessèrent de l'embêter.

Qualifié pour l'épreuve finale des 5 000 m aux JO d'Anvers, et malgré ses scores précédents, l'importance de cette course lui fit perdre légèrement confiance. Il demanda « un petit fortifiant » et on lui donna secrètement une petite fiole à l'arrière-goût de rhum. Sa stratégie fut de rester derrière Paavo Nurmi (coureur finlandais) pour l'attaquer sur la dernière ligne droite. Il le dépasse à 300 mètres de la ligne d'arrivée malgré les pronostics qui ne misaient pas sur la France. Ainsi, il remporte la médaille d'or avec un temps de 14min 55s 6, soit 4 secondes devant Paavo Nurmi. Par la même occasion il devient le favori du roi des Belges, Albert 1er, qui considéra qu'une victoire française était une victoire belge.

Le lendemain, l'épreuve des 10 000m arriva plus tôt que prévu. En effet, le roi qui était occupé l'après-midi fit avancer la course de 16h à 13h. Or, les représentants français ayant fort bien célébré la victoire de la veille, ils n'étaient pas présents à la réunion matinale. N'étant pas informé de ce changement, Guillemot était en plein repas de midi à l'hôtel quand on vint chercher urgemment. Dans la précipitation, il prit sa valise pour ne découvrir qu'une fois dans les vestiaires que ses chaussures à pointes et sa culotte (son short) lui avaient été dérobées. Face à l'urgence, on lui trouva une paire de pointes de secours en taille 8. Or il chaussait du 6. N'ayant pas le choix, il rembourra le fond avec des chaussettes et entoura les chaussures avec du ruban adhésif pour ne pas les perdre. De même, la culotte bien trop grande fut épinglée. En raison de ces circonstances difficiles, le podium de la veille fut inversé : il termina deuxième derrière Nurmi et rendit sont déjeuner à la ligne d'arrivée. Sa performance n'en reste pas moins impressionnante avec un temps de 31 min 47 s 2.

Sa carrière après 1920 :

Sa glorieuse carrière continua après les Jeux Olympiques malgré des blessures de plus en plus récurrentes telles qu'une fracture à la cheville ou des infections. Il se maria le 18 juin 1921 lors d'une de ses convalescences à la suite de laquelle « sans trop faire d'effort à l'entraînement [il est] devenu recordman de France du 3000m ».

En 1922, il est disqualifié de la Fédération Française d'Athlétisme sans qu'il ne sache pourquoi. Il fait une saison irrégulière et en 1923, il est découragé. « Je n'avais plus le moral, pour moi tout était devenu pénible une grande corvée, je me suis donc occupé d'entraîner l'équipe du Club [Lyonnais]. » De plus, il se plaint de ne pas avoir les moyens de bien s'entraîner, n'ayant ni masseur ni barque à glissière. A cela s'ajoutent des problèmes de santé au niveau du foie et des reins. Il est forcé de prendre des médicaments avant les courses pour apaiser son foie, et les jours où il oublia, il ne put atteindre la ligne d'arrivée.

En 1924, il n'est pas sélectionné pour les JO de Paris. Cette décision choque son adversaire Nurmi et les rédacteurs du journal Journal. Selon Joseph, c'est à cause d'un différend entre le président de son club et les organisateurs des Jeux.

Il clôt sa carrière en 1926 après sa victoire au 5000m de France-Suède.

Sa retraite sportive :

Bien qu'il ne concourt plus, Joseph Guillemot reste proche du monde sportif. A 33 ans, il rachète un fonds de commerce à Paris et le transforme pour créer un bar-café appelé le Bar Olympien. Il y reçoit d'anciens adversaires et associations sportives qu'il conseille.

En 1972, il est promu au grade de commandeur dans l'ordre du mérite sportif par le président du Comité Olympique Français (A. Massard) et le président de l'association nationale des médaillés de l'éducation physique et des sports (H. Schumacher).

Après de nombreuses années à Paris, il revient à ses racines en prenant sa retraite à Oradour-Saint-Genest (Haute-Vienne). Il y décède d'un cancer du poumon en 1975, l'attaque au gaz moutarde pendant la guerre lui ayant infligé une atrophie du poumon droit. Finalement, la flamme des JO d'hiver de 1992 vint lui rendre un dernier hommage en éclairant sa tombe.

Annexe 3.2. Michel Rousseau

Michel Guy Rousseau - cycliste

Son parcours sportif:

Né à Paris le 05 février 1936, Michel Rousseau prend sa première licence à 19 ans au club du Gros Caillou Sportif. Son inscription tardive est due à son père qui ne voulait pas voir son fils commencer la compétition trop tôt. Étant parti du Berry pour trouver du travail à la capitale en espérant pouvoir mieux y gagner sa vie, il considérait (comme beaucoup d'autres) que le vélo était la voiture du pauvre. Malgré cela, une fois son fils majeur, il le laissa libre de ses propres choix. Ainsi Michel acheta son premier vélo de compétition et se spécialisa dans la vitesse sur piste.

Il était entraîné par Louis Gérardin dit « Toto », champion olympique de course sur piste en 1930 et entraîneur de l'équipe de France. N'ayant fait qu'une saison en tant que cycliste de vitesse, Michel Rousseau surprend, allant de victoire en victoire alors que le jeune homme était encore presque inconnu du monde sportif. Bénéficiant d'un entraînement de qualité, il commence sa carrière de façon retentissante en devenant champion du monde de vitesse amateur. Dans la foulée, le sportif à peine âgé de 20 ans, remporte le titre si convoité par tout athlète : champion olympique, en 1956 à Melbourne (Australie).

Il poursuit son élan l'année suivante en devenant champion du monde amateur. Puis, en 1958, il gagne le championnat du monde professionnel de vitesse. Il fut ensuite plusieurs fois champion national et remporta des grands prix et challenges.

Pour lui, ses victoires n'ont rien d'hasardeux. Il prend à cœur l'entraînement et porte une attention toute particulière à la nutrition, mais il sait également saisir les opportunités qui se présentent à lui. Les journalistes le surnommaient « le costaud de Vaugirard » pour son physique solide, et son franc parler plaisait au public. Confiant en lui, il riait avec ses compétiteurs et discutait aisément avec tout le monde.

Ayant gagné face à Maspes à la demi-finale du championnat amateur de vitesse en 1957, qui le battu en retour en 1959 à Amsterdam, c'est à Zurich en 1960 qu'ils purent disputer la belle. Après un surplace de 25 longues minutes sur la ligne de départ, Rousseau craqua et s'élança. Maspes en profita pour le vaincre et ainsi établir un record mondial sur 200 mètres.

Après cette course, il gagna encore deux championnats nationaux mais subit beaucoup d'échecs. Malgré un départ très intense, sa carrière prit fin rapidement. Selon lui, son déclin était dû à une maladie résultant en infections urinaires. De plus, la fermeture du Vel' d'Hiv où il courait régulièrement le coupa de son public et de ses contrats.

Une retraite sportive dynamique:

Libre de poursuivre sa vie loin du monde sportif, il vécut un premier temps avec sa femme, Aïdé Romero Rousseau, à Paris où il tint une boutique de prêt-à-porter puis une auto-école pour handicapés. Il déménagea au Canada, en Afrique du Sud, et en Australie où il tenait une pâtisserie et conseillait des patients en tant qu'homéopathe et guérisseur. Il est possible que son propre état de santé et son parcours de sportif l'aient incité à se renseigner sur les diverses

méthodes de soin, puis à partager ses connaissances. Ce sujet resta au cœur de ses préoccupations tout au long de sa vie, mais en particulier lorsque les problématiques sur le dopage s'émergèrent et qu'il fut obligé de déclarer son innocence.

Il revint en France, en Normandie puis en Dordogne, et finit sa vie à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) le 23 septembre 2016. Sa femme étant péruvienne, se fut pour lui l'occasion de visiter le Pérou, Cuba, le Mexique, et les Etats-Unis d'Amérique. Mais ces voyages ne firent pas disparaître son intérêt pour le vélo : il était entraîneur en Afrique du Sud, et de retour en France il fit naître son projet associatif sportif.

Son engagement politique :

Bien qu'ayant eu diverses professions et lieux de vie, le vélo garda une place importante dans sa vie et il en fit un combat politique. Pensant que « si le vélo va mal, c'est la faute au New World Order », et de manière générale que le monde est dirigé par une instance suprême, il s'investit localement dans le champ politique pour améliorer le quotidien de ses concitoyens. Ainsi, il devient conseiller général du Calvados en 1997 en tant que représentant du Mouvement Écologiste Indépendant. Pour se faire élire, il n'hésitera pas à jouer sa carte d'ancien champion olympique en se montrant à la presse tantôt en costume, tantôt à vélo.

La Maison des Champions :

Sa volonté de rassembler des gens autour d'un projet et de valeurs communes le suit malgré les déménagements, et prend une autre forme que politique. Convaincu des bienfaits du sport pour la santé et pour les liens sociaux, il écrit dans ses nombreuses notes sa déception quant au traitement à l'égard des anciens champions sportifs. Plein de volonté et ayant obtenu de nombreux contacts lors de ses compétitions, il crée alors l'association la Maison des Champions en 2012 à Biras (Dordogne). Son but est de « créer et gérer un lieu de rencontre, d'accueil et de soutien pour les sportifs de haut niveau et, de façon plus générale, pour les élites présentes ou passées qui ont brillé dans des disciplines ». Michel Rousseau considère son association comme élémentaire à la justice sociale. Selon lui, la nation a une dette envers les sportifs dès lors que leur activité et célébrité ne leur permettent plus de vivre correctement financièrement. Les champions ayant sacrifié leurs études et carrières pour « un instant de gloire tout entier dédié à la Patrie », ils méritent que leur retraite soit assurée. Il portera longuement ce combat avec lui, s'entourant de nombreuses autres personnalités partageant sa vision et cherchant à défendre leurs intérêts.

Quelques membres notoires de la Maison des Champions :

- Alain Mimoune, marathon, vainqueur des JO de 1956,
- Jean Boiteux, natation, premier français de sa catégorie à gagner des JO, en 1952,
- Franck Dumoulin, tennis de table, vainqueur des JO de 2000,
- Patrice Lhotelier, fleuret, vainqueur aux JO de 2000,
- Et plus de 1200 sportifs français, toutes disciplines confondues, dont 30 médaillés olympiques.

Son implication dans la vie sportive le mena à écrire quelques articles de presse et à créer son propre journal intitulé « le Journal des Champions ». Il en écrira deux numéros dans

lesquels il met en avant des personnalités et des artistes tels que Brigitte Massias (qui eut l'occasion de lui tirer le portrait). Il y discute de la santé, du traitement administratif vis-à-vis des sportifs, l'actualité, et mêle poésie et humour.

Très enclin à l'humour caricatural, il collectionna beaucoup de dessins dans les journaux et magazines. Il se mit aussi en contact avec des caricaturistes, notamment LEM, allant jusqu'à faire une exposition de caricatures sportives par l'intermédiaire de son association.

Michel termina ses jours à Saint-Yrieix-la-Perche, accompagné de sa femme et profita de cette période plus calme pour écrire ses mémoires. Il décéda le 23 septembre 2016, alors âgé de 80 ans.

Annexe 3.3. Richard Dacoury

Richard Dacoury - Basketteur

Un joueur remarqué dès le plus jeune âge :

Né le 06 juillet 1959 à Abidjan (Côte d'Ivoire), il déménage avec sa mère en France, à Reims, à l'âge de 4 ans. Alors qu'il joue au handball dans l'association sportive du collège des Châtillons, il se fait repérer par l'entraîneur du RC Reims qui lui propose de rejoindre son club de basket. Il fait sa première saison dans le basket en 1973, à l'âge de 14 ans au club de la Croix Rousse à Lyon où il se fait surclasser.

A 19 ans, le Cercle Saint pierre de Limoges lui fait une offre : 2300 francs et 600 francs d'indemnité logement. Il accepte mais dans la foulée, Avignon lui offre 200 francs de plus. Sa mère l'incite à respecter sa parole et c'est ainsi que le jeune basketteur arrive seul en Haute-Vienne. Logé dans la ZUP de l'Aurence, sa vie oscille entre les préparations pour le baccalauréat et l'entraînement.

En octobre 1981, le palais des sports de Beaublanc est construit et était, à l'époque, la plus grande salle de France à raison de 6000 places. Cette salle mythique accueillera de nombreux matchs du CSP dont sa première victoire au niveau national lors de la coupe des Fédération. Beaublanc assista aussi à la meilleure performance de la carrière de Dacoury. En 1985 face à JA Vichy il marqua 44 points. Cette année-là, il est élu meilleur joueur français (MVP) grâce à ses 55,9% de taux de réussite aux tirs.

Le style de jeu de Dacoury est très esthétique, son entraîneur André Buffière en dit « Personne ne peut l'arrêter quand il monte au cercle. » Son surnom « Le flying Dac » fait référence à sa tendance à beaucoup dunker, à s'envoler, bien que pour lui c'est tout simplement une façon d'obtenir un panier facile. Quant au sobriquet « Dac », ce n'est pas seulement un diminutif de son nom mais l'acronyme de « Défense, Attaque, Contre » qui met l'accent sur ses qualités d'attaquant et de défenseur.

Ses nombreuses victoires lui permettent d'intégrer l'équipe de France et de partir à Los Angeles pour les Jeux Olympiques de 1984. La France y connue la plus lourde défaite de son histoire (120-62) mais Dacoury n'y participa pas. Il avait été puni de participation car il avait été oublié dans un salon de coiffure californien alors que le bus partait. Ainsi, il passa à côté d'un match contre Michael Jordan et Patrick Ewing. Cette période américaine resta pour lui un souvenir douloureux.

Suite à cela, il fit une pause pour se concentrer sur ses études de kiné. L'objectif étant d'assurer sa retraite sportive.

Les beaux-jours du Cercle Saint Pierre :

Lorsqu'il revient au CSP, Dac est nommé capitaine car il est le joueur le plus représentatif du club, mais surtout pour sa maîtrise de l'anglais qui lui permet de communiquer avec les équipes internationales. Les temps sont complexes pour le club qui mêle bons et mauvais matchs. Paris en profite pour lui faire des propositions mais Dacoury préfère rester à Limoges qui a encore de nombreuses victoires à offrir à son meilleur défenseur.

Aux côtés de Stéphane Ostrowski, MVP du Championnat de France et meilleur intérieur, ils affrontent les Los Angeles Lakers en 1991. Le CSP perd 101 à 132 mais gagne l'honneur d'avoir fait face à une équipe de la NBA.

A 33 ans, le Flying Dac ressent une certaine lassitude. Sa moyenne de point baisse mais il apporte davantage au jeu de l'équipe grâce à l'entraîneur Malkovic qui ne lésine pas sur les entraînements. Il subit plusieurs blessures mais se relève toujours grâce à son équipe. « Quand l'un d'entre nous était à la ramasse, on le soutenait. » Malgré les défis, il se hisse au rang de meilleur défenseur européen tandis que son camarade Michael Young est 3ème marqueur du Championnat de France. Avec autant d'atouts, le club Limougeaud s'apprête à rentrer dans la plus belle phase de son histoire en devenant la première équipe française à être sacrée Championne d'Europe.

« Quelle fierté d'être le capitaine d'une équipe d'exception »

Malgré la lumière des projecteurs, le joueur reste humble. « Si je continue à jouer au basket à 35 ans, c'est parce que Limoges est une équipe qui cultive la solidarité. La gloriole, au fond, je m'en fous... »

Une fin de carrière compliquée :

A 35 ans, son surnom devient « Flying papy ». Il aura vu beaucoup de ses coéquipiers aller et venir mais saura toujours les guider. Son expérience, son calme et son plaisir au jeu lui permettent de dédramatiser les moments difficiles pour remporter la gloire de nombreuses coupes.

Malheureusement, en 1996, une grosse blessure au genoux nécessitant une opération l'arrête un temps mais il revient sur le terrain pour quelques années encore. En parallèle, le CSP et Dacoury réfléchissent à leur avenir en commun dans des négociations douloureuses. Le joueur se fait vieux et coûte cher au club qui souhaite le garder sur le banc de touche.

Cette sensation d'amertume l'amena à finir ses dernières années de basketteur au sein du PSG Racing qui n'hésita pas un instant à le recruter quand Dacoury les appela pour annoncer sa rupture avec le CSP. Avec l'équipe parisienne, il remporta un neuvième titre national et croisera son ancien club Limougeaud à trois reprises.

Finalement, comme de nombreux sportifs c'est une blessure acheva sa carrière en 1998, à 39 ans. Lors d'un échauffement, à quelques minutes du départ de match, son tendon d'Achille se rompt partiellement. « Dès ce moment, je sais que c'est fini. [...] Je suis sur la table de massage. Il y a une lumière glauque, comme dans une salle d'opération. Et je prends conscience que ma carrière est terminée. Seul. Ça a été d'une tristesse ... »

Une retraite du basket mais pas du sport :

Bien que Dacoury avait préparé sa retraite sportive par son diplôme de kiné, quand elle arrive soudainement, il n'en a plus envie. L'incertitude de l'avenir, le manque d'émotions fortes et d'adrénaline qu'il ressentait lors des matchs n'est plus là. Il fait une dépression qu'il cache car c'est un sujet tabou dans le monde sportif. Heureusement, il est soutenu et compris par sa femme, elle aussi ancienne athlète.

Une fois de plus, c'est dans le sport qu'il retrouve une raison d'avancer, de courir : Richard Dacoury s'adonne aux marathons et aux Ironman (triathlon). Il garde tout de même un lien avec le basket grâce à son poste de consultant chez France Télévisions qui fait appel à lui

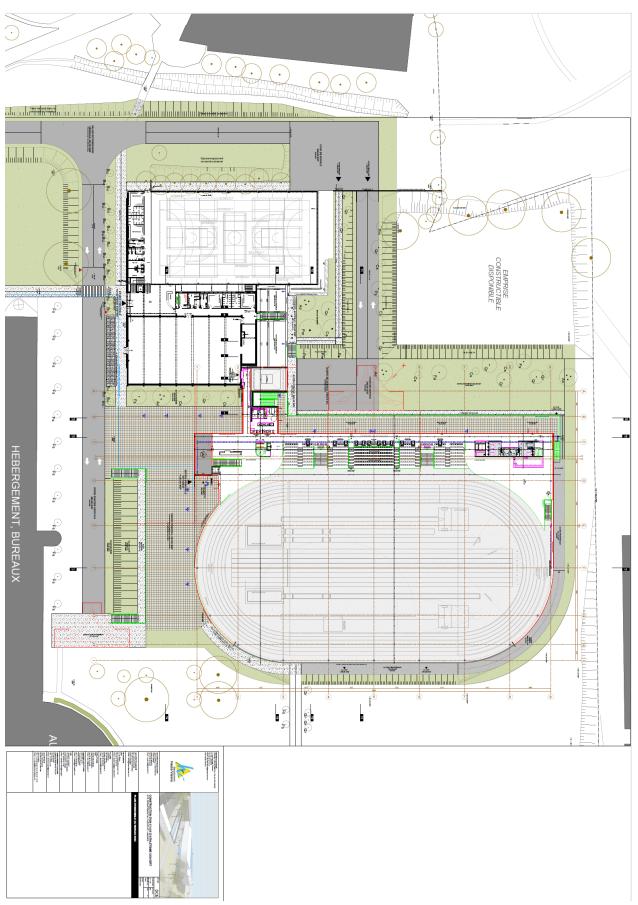
tous les quatre ans pour commenter les JO de basket. A travers sa voix, il essaie de partager son amour pour le basket.

Limoges et la France honorent le Flying Dac :

Ayant marqué la discipline du basket en France, Dacoury continue d'être couvert d'hommages des années après sa retraite. En 2005, le Limougeaud entre à l'Académie du basket-ball français qui réunit les plus grands noms ayant marqué la discipline en France, et en 2011 il obtient le titre de Gloire du sport.

En remerciement aux 18 ans que Dacoury a passés au sein du CSP, de ses nombreuses victoires et du symbole local qu'il est devenu, le club a banni l'utilisation de son numéro 7 par d'autres joueurs. Ainsi, depuis 2010, le 7 restera à jamais le numéro de T-Shirt de Richard Dacoury, le Dac.

Annexe 4. Plan de l'architecture du stade CHEOPS



Annexe 5. Proposition de thématiques pour l'exposition sur le sport

Potentielles thématiques d'exposition Quel est le sens du sport ? A quoi, a qui sert-il ?

Un outil militaire / patriotique :

- <u>Esprit revanchard</u> veut former un peuple prêt à se battre pour reprendre l'Alsace et la Lorraine. Les gymnastes sont comme des soldats en attente
- Symboles patriotes lors des fêtes de gymnastique : cocarde, drapeau tricolore, Marianne, uniforme
- Gymnastique et exercices militaires obligatoires dans les écoles de garçons. Formation de "bataillon scolaire" dont sont exclus les handicapés. Sport à l'école sous la tutelle du ministre de la Guerre jusqu'en 1926
- Lettres mentionnant "l'intérêt d'une bonne propagande de l'éducation physique et de la Préparation au Service Militaire", ainsi que "l'intérêt primordial au point de vue de l'éducation physique de la jeunesse et de l'amélioration de la race." (5T1)
- Création de conseils départementaux des sports, loisirs et éducation physique avec obligation de contenir des représentants de fédérations, de <u>sociétés militaires</u>, médecins, architectes ... et personnes choisies en raison de leur compétences spéciales (5T3)
- En 1939, pour avoir l'agrément, les sociétés sportives doivent mentionner dans leur statut "nul ne peut faire partie de la Société s'il n'est pas Français" (4M129)
- Les Jeux d'Augustoritum permettent, par leur symbolique, de rapprocher les Limougeauds (d'origine ou non) à l'identité locale.
- Les matchs sont des moments de comparaison entre les pays (ex : affiche de match de rugby "France contre reste" - 1947 - 5 Fi 996)
- Prix d'instruction militaire et de gymnastique décerné au nom du Ministre de la Guerre.
 Semble être mis en place en 1884. Crédit de 4 000 F inscrits au budget du ministre de la Guerre pour récompenser les élèves les plus distingués au maniement du fusil, du tir et de la gymnastique
- "Étre fort pour mieux servir" Avant-propos du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (988 W 538).
- "un pays où l'athlétisme se meurt est un pays dont la race est décadente" -Lapeyre (81 J1)









Un moment social:

- Nombreuses affiches mettant <u>autant en avant le moment sportif que le moment social</u> (soirée, loto, bal, repas ...), évènements couverts par la presse et qui attirent du public
- Articles de presses décrivent parfois plus les sensations ressenties par le public que les performances des sportifs
- Le pari mutuel à Texonnieras (société équestre à Couzeix) permettant au public d'interagir et participer sans être sportif
- Fêtes sportives : Fête de la jeunesse de l'UFOLEP, des patronages, des écoles
- Des origines dans les <u>pratiques ludiques</u> comme la soule, les boules, la quille, les jeux de force...pratiquées lors des fêtes de village (cf Archives en Limousin n°20) A Limoges, l'accès aux clubs est assez populaire grâce à des terrains en périphérie de la ville, les universités populaires, les sports sans licence (skating). (cf Archives en Limousin n°20)
- 1ere de couverture du Guide Officiel du Tour du Limousin avec inscription "Le Tour du Limousin est une fête" (1625 W 27)
- Des événements sportifs mettant en avant la vie locale : Grand prix de la ville et des commerçants en 1942 (cyclisme - 5 Fi 1328).
- Des évènements sportifs pour les non sportifs: Les Jeux d'Augustoritum, les courses à pieds (La Ponticaude - 5 Fi 1372)









Un enjeu de santé nationale :

- Contrôle médical
- Lettre du ministère du travail "l'intérêt primordial au point de vue de l'éducation physique de la jeunesse et de l'amélioration de la race." (5T1) Considère le handicap comme une fare
- Création du <u>brevet sportif populaire</u> pour inciter la jeunesse à se mettre au sport. Connaître les bons mouvements sans être en compétition
- <u>Lutte contre le dopage</u> : revue du CNOSF de juin 1998 explique la nouvelle loi en vigueur et un ancien culturiste dopé témoigne
- Importance de la complémentarité entre l'entraînement physique et l'<u>hygiène de vie</u>
 (alimentation, sommeil, alcool) rédigé par Lapeyre (81 J 4). Fausse affiche de publicité
 pour de l'alcool "Pour gagner aussi le grand match de la vie ... Pas d'alcool" (81 J 40)
- Rapport de la commission pédagogique 1972 sur le sport santé "Il semble désormais acquis que l'endurance est la qualité à privilégier chez les jeunes. Les observations réalisées à la suite d'expériences concrètes [...] montrent de saines réactions d'adaptation à l'effort : régression de la fatigabilité, diminution des rhumes, grippes, angines, amélioration du travail scolaire, toutes constatations d'un grand intérêt en dehors même de toute préoccupation sportive."
- <u>Mais le sport peut aussi blesser</u> : photos de sportifs à l'hôpital avec des plâtres (Fond Lacan), photos de groupe où l'entraîneur tient une mallette de secours" (50 PDG 7 et 8)
- Courses / marches pour soutenir des causes médicales (Téléthon, octobre rose)







Les valeurs morales :

- Le sport à l'école permet de faire de l'élève "un homme solide, confiant en lui ayant le goût de l'effort, des responsabilités, prêt pour tous les combats de la vie" - Lettre de vœux des conseils départementaux en 1939. Donc organisation du BSP
- Mais le monde sportif n'est pas aussi bon qu'il n'y paraît. Rapport moral de l'UFOLEP de 1936 veut que le sport soit pratiqué "seulement en privé tant que la mentalité des "sportifs" de notre région n'aura pas changé"
- Sans sport, il n'y a pas d'avenir. "C'est une vérité certaine que, sans terrain de jeux, il n'y a pas de culture physique possible, alors que dépend d'elle, pour une large part l'avenir de la race." (5T7)
- Pendant la 2ème GM, les bureaux d'associations sportives sont examinés quant à leur ""moralité et leur attitude au point de vue national"
- Distinction entre les mauvais et les bons professeurs de Jiu-jitsu. Les mauvais enseignants des gestes, les bons enseignent également l'étiquette. "Le Judo a l'ambition de développer les plus nobles qualités de l'homme : ténacité, courage, décision, maîtrise de soi, loyauté, discipline." (81 J 48)
- Pour être fort, il faut des "qualités viriles" (81 J 57). Définition de la virilité
- Les sports sont comparés en fonction de leurs valeurs. Le rugby est viril, l'athlétisme est ingrat mais absolument nécessaire à tous les autres sports

Sportifs locaux aux JO:

Joseph Guillemot (course de fond, champion JO 1920 en 5 000m),

Claude Mandonnaud (nageuse demi finaliste JO 1972).

Michel Rousseau (cyclisme, JO 1956 médaille d'or),

Richard Dacoury (basket, consultant France 2, France 3 et France télévision aux JO)

Autres idées :

- Faire des regroupements de sports selon comment ils sont apparus, par famille de sports
- Sur les panneaux mettre les blasons des sports JO et faire un jeu pour les enfants à partir de ça
- Travailler sur les logos, peut-être pour aborder les différents sports à travers les clubs
- Equipement = bâtiment + objets
- Composition uniquement d'images, peut-être en conclusion pour résumer le sport
- Utiliser des silhouettes pour les biographies des sportifs
- Photo de groupe où on enlève des têtes pour laisser place à celle du visiteur
- Sport nature (VTT, équitation, sport aquatique)
- Les disciplines non olympiques, ou les sports qui font débat quant à savoir si c'est vraiment du sport (sport canin, fléchette)
- Ecran avec carrousel d'images

La valorisation des fonds d'archive et la participation des personnes publiques et privées dans le cadre de la Grande Collecte des archives du sport.

En 2024 se sont déroulés les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, France. Profitant de cette actualité, le Service Interministériel des Archives de France à décidé de mettre en place la Grande Collecte des Archives du Sport, inspiré de la précédente collecte des archives de la Première Guerre mondiale. Les Archives départementales de la Haute-Vienne ont suivi cet élan en initiant des contacts avec différents acteurs du sport, qu'ils soient publics ou privés, afin de récupérer leurs archives. Elles ont également mis en place divers outils pour mettre en valeur les fonds sportifs afin de les faire vivre et de créer des interactions avec les citoyens. A travers l'exemple sportif, ce mémoire vise à comprendre quels sont ces outils, comment se complètent-ils, et quels sont leurs atouts et limites.

Mots-clés : Archives départementales, Haute-Vienne, Archives, Collecte, Grande Collecte des Archives du Sport, Sport, Jeux Olympiques, Valorisation, SIAF

Valorisation of archive funds and participation of public and private persons within the framework of the Large Collection of sport archives.

In 2024, the Olympics took place in Paris, France. Using this opportunity, the Service Interministériel des Archives de France decided to launch the Large Collection of sport archives, directly inspired from the previous collection of World War I archives. The Departmental Archives of Haute-Vienne followed this trend by initiating contacts with various people having a stake in the sport field, may they be private or public. The Departmental Archives of Haute-Vienne also implemented distinct tools to highlight their sport funds in order to trigger interaction with citizens. Through the sporting example, this memoir aims at understanding what these tools are, how do they compliment each others, and what are their strengths and limitations.

Keywords: Departmental Archives, Haute-Vienne, Archives, Collection, Large Collection of sport archives, Sport, Olympics, Valorisation, SIAF
